



United Nations  
Educational, Scientific and  
Cultural Organization

Organisation  
des Nations Unies  
pour l'éducation,  
la science et la culture

Organización  
de las Naciones Unidas  
para la Educación,  
la Ciencia y la Cultura

Организация  
Объединенных Наций по  
вопросам образования,  
науки и культуры

منظمة الأمم المتحدة  
للتربية والعلم والثقافة

联合国教育、  
科学及文化组织

## Rapport détaillé sur les activités de l'Organisation en 2006-2007

### **Grand programme IV – Culture**

## GRAND PROGRAMME IV – CULTURE

### Programme IV.1 - Protection et sauvegarde du patrimoine culturel dans le monde

#### Objectifs stratégiques du 31 C/4

**Objectif stratégique 7** : Promouvoir l'élaboration et l'application d'instruments normatifs dans le domaine culturel

**Objectif stratégique 8** : Protéger la diversité culturelle et encourager le dialogue entre les cultures et les civilisations

**Objectif stratégique 9** : Renforcer les liens entre culture et développement par le renforcement des capacités et le partage des connaissances

#### Sous-Programme IV.1.1 - Renforcement des capacités pour la protection du patrimoine mondial

#### Paragraphe 04111 - Axe d'action 1 : Coordination des réunions statutaires du Comité du patrimoine mondial

Budget ordinaire (arrondi au millier de dollars)

Planifié : 815 000

Effectif : 814 000

Résultats escomptés du 33 C/5	Réalisations	Défis/enseignements tirés	Rapport Coût-efficacité	Durabilité (indicateurs ou mesures)	Recommandations du Conseil exécutif
Meilleur suivi de la conservation des biens du patrimoine mondial	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Meilleur suivi des biens du patrimoine mondial assuré ; un nouveau mécanisme de suivi renforcé a également été introduit. Le Comité du patrimoine mondial a coordonné et publié 294 rapports sur l'état de conservation des sites au cours de l'exercice, ainsi que six rapports périodiques et/ou de suivi.</li> <li>• 43 et 55 documents préparés respectivement pour les 30<sup>e</sup> (Vilnius, 2006) et 31<sup>e</sup> (Christchurch, 2007) sessions du Comité du patrimoine mondial et expédiés dans le délai statutaire de six semaines avant la session.</li> <li>• Rapports finals (décisions) et procès-verbaux des sessions du Comité du patrimoine mondial expédiés aux États parties dans le délai statutaire de 90 jours après la fin de chaque session.</li> <li>• Publication en mai 2007 du Rapport final rassemblant les décisions et les procès-verbaux de la 6<sup>e</sup> session extraordinaire (UNESCO, 2003), de la 27<sup>e</sup> session ordinaire (UNESCO, 2003) et de la 7<sup>e</sup> session extraordinaire (UNESCO, 2004) du Comité du patrimoine mondial.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Le mode de présentation de tous les rapports sur l'état de conservation a été amélioré de façon à faciliter la prise de décision.</li> <li>• Les unités régionales chargées de missions portant sur l'état de conservation et de missions sur site doivent être renforcées, de même que la coopération avec les unités hors Siège s'agissant du suivi sur les sites.</li> <li>• En dépit du grand nombre de documents préparés pour chaque session du Comité du patrimoine mondial, tout est fait pour qu'ils soient expédiés dans les délais statutaires, mieux présentés et moins longs (cinq pages maximum conformément à une décision du Comité) afin de faciliter la prise de décision.</li> </ul>	Une quantité importante de documents (un millier de pages au total) a été préparée dans un laps de temps très court.	<p>Tous les rapports, les dossiers de proposition d'inscription, les rapports périodiques, les rapports de mission, les bases de données, etc. sont mis en ligne pour que les États parties puissent s'y référer et pour faciliter les recherches à l'avenir.</p> <p>L'amélioration des relations entre le Comité du patrimoine mondial et les organes consultatifs permet une meilleure communication et un échange d'informations meilleurs.</p> <p>Les réunions d'information permettent aux États parties d'être au courant des réflexions en cours et des travaux préparatoires pour les prochaines sessions du Comité. Ils prennent ainsi</p>	

	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Comme prévu dans le C/5, quatre réunions d'information pour les États parties ainsi que deux réunions informelles du Comité et/ou du Bureau se sont tenues au cours de l'exercice.</li> </ul>			<p>leurs décisions en meilleure connaissance de cause et sont plus nombreux à répondre aux demandes de contributions.</p>	
<p>De nouveaux outils de gestion documentaire des biens du patrimoine mondial mis en place et développés</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Amélioration de la gestion de l'information et de la documentation relatives à la mise en œuvre de la Convention grâce à l'achèvement de l'inventaire rétrospectif en Europe, en Amérique du Nord et dans les États arabes (plus de 200 biens ont été examinés au cours de l'exercice). L'analyse des biens africains a commencé.</li> <li>• Bases de données mises à jour (rapports de mission, rapports sur l'état de conservation, plans de gestion pour tous les biens des États arabes et des biens africains déjà examinés dans le cadre de l'inventaire rétrospectif).</li> <li>• Tous les biens ajoutés par les États parties sur leurs listes indicatives ont été transférés sur la nouvelle base de données des listes indicatives.</li> <li>• 16 481 visiteurs par jour pour le site Web du Comité (30 % environ de tous les utilisateurs qui se rendent sur le site de l'UNESCO), soit un taux de fréquentation beaucoup plus important que les chiffres prévus (200 000 visites escomptées par exercice).</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Nécessité de former de nouveaux membres du personnel pour prendre la tête du projet du Système d'information géographique car les responsables précédents ont quitté le Centre pour le patrimoine mondial (ils sont désormais au SC/EES).</li> <li>• Renforcer la communication avec les bureaux hors Siège concernant les progrès dans la planification de la gestion et la diffusion de manuels de gestion et de documentation en cours de préparation avec les organes consultatifs (UICN, ICOMOS/ICCROM).</li> <li>• Le défi majeur porte sur la mise en place d'un mécanisme de coordination efficace des programmes du patrimoine mondial aux niveaux national et sous-régional pour harmoniser les listes indicatives.</li> <li>• Succès et augmentation constante du nombre de visiteurs. Grand succès pour la version en ligne de la carte 2006 du patrimoine mondial.</li> <li>• Amélioration du formulaire électronique de demande de la carte 2006 ; expérience à renouveler en 2007.</li> <li>• Coopération intrasectorielle avec le portail Web de CLT et coopération intersectorielle avec BPI et DIT.</li> </ul>		<p>Résultats de l'inventaire rétrospectif présentés pour approbation au Comité du patrimoine mondial sur une base annuelle dans un document spécifique.</p> <p>Les bureaux hors Siège sont systématiquement inclus dans toutes les listes de diffusion (lettres circulaires, envoi de documents du Comité, etc.) pour les tenir au courant des questions concernant le patrimoine mondial.</p>	
<p>De nouvelles orientations stratégiques développées</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Un total de 39 documents d'information/ouvrages ont été publiés au cours de l'exercice, chiffre supérieur aux indicateurs de référence (au moins 15 documents de ce type par an) :</li> <li>- vingt-huit documents d'information préparés pour les 30<sup>e</sup> (Vilnius, 2006) et</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Nécessité d'harmoniser les diverses conceptions de la gestion des biens du patrimoine mondial.</li> <li>• Nécessité de savoir comment impliquer toutes les parties prenantes et les faire bénéficier de cette réflexion sur la gestion du</li> </ul>	<p>Des projets de rapports sur l'état de conservation préparés en février-mars sont finalisés au cours d'une réunion d'une semaine entre le Comité et les organes consultatifs pour garantir la cohérence.</p>		

	<p>31<sup>e</sup> (Christchurch, 2007) sessions du Comité ;</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- neuf numéros des Cahiers du patrimoine mondial publiés au cours de l'exercice ;</li> <li>- publication de « Patrimoine mondial : défis pour le millénaire », et « Études de cas sur le changement climatique et le patrimoine mondial ».</li> </ul> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Les <i>Orientations</i> publiées en portugais, chinois, bahasa, indonésien, japonais, mongol et russe.</li> <li>• Quatre réunions de réflexion sur les rapports périodiques organisées entre mars 2006 et novembre 2007, ce qui est conforme aux indicateurs de référence. En outre, cinq réunions du groupe de travail sur la simplification du questionnaire et la mise au point d'indicateurs ont eu lieu pendant la même période.</li> </ul>	<p>patrimoine mondial.</p>	<p>Les révisions apportées aux <i>Orientations</i> suite aux décisions du Comité apparaissent dans une couleur différente pour faciliter la mise à jour des différentes versions linguistiques, outre l'anglais et le français.</p>		
--	--	----------------------------	---	--	--

**Paragraphe 04112 - Axe d'action 2 : Promotion d'une représentation équitable sur la Liste du patrimoine mondial**

<b>Budget ordinaire</b> (arrondi au millier de dollars)	
<b>Planifié : 439 000</b>	<b>Effectif : 450 000</b>

Résultats escomptés du 33 C/5	Réalizations	Défis/enseignements tirés	Coût-efficacité	Durabilité (Indicateurs ou mesures)	Recommandations du Conseil exécutif
<p>Liste du patrimoine mondial plus représentative, plus équilibrée et plus crédible</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Plus de 40 États parties ont soumis de nouvelles listes indicatives (dont 8 pour la première fois) ou modifié les listes existantes. Le nombre de nouveaux biens ajoutés aux listes indicatives est de 212. Tous ont été inclus dans la base de données des listes indicatives.</li> <li>• Le nombre de propositions d'inscription soumises pour les régions et/ou catégories sous-représentées ou non représentées a augmenté. Sept États parties n'ayant aucun site inscrit sur la Liste du patrimoine mondial ont soumis des propositions d'inscription au cours de l'exercice biennal 2006-2007 et sur les 73 propositions examinées, 17 appartenaient à des catégories de sites sous-représentés, ce qui est, signe encourageant, supérieur à l'indicateur de référence fixé à 15 par exercice.</li> <li>• Cinq États parties ont pour la première fois vu un de leurs biens inscrits sur la Liste pendant cette période.</li> <li>• Une évaluation de la Stratégie globale (décision de Suzhou-Cairns) a eu lieu lors de la</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Le défi est d'aider les autres États parties à identifier des sites satisfaisant au critère de valeur universelle exceptionnelle et à établir des dossiers de proposition d'inscription.</li> <li>• Favoriser le renforcement des capacités en vue de la préparation des propositions d'inscription avec la participation des bureaux hors Siège et renforcer les communications.</li> <li>• Il est urgent et nécessaire d'adopter des approches intégrées de la gestion des sites culturels et naturels dans de nombreuses sous-régions, notamment le Maghreb, les pays andins et l'Afrique subsaharienne.</li> <li>• La réflexion en cours sur les propositions d'inscription</li> </ul>	<p>L'établissement des listes indicatives est très rentable : bon marché, l'opération bénéficie de la participation locale ainsi que d'experts régionaux. Ces listes peuvent servir à susciter davantage d'intérêt et permettre d'obtenir des fonds plus importants.</p>	<p>Le Centre du patrimoine mondial prépare, en consultation avec les organismes consultatifs, un ensemble de manuels destinés à aider les États parties à préparer des dossiers de proposition d'inscription qui soient acceptés.</p>	

	31 <sup>e</sup> session du Comité du patrimoine mondial (Christchurch, 2007).	transnationales en série sera examinée par le Comité à sa 32 <sup>e</sup> session (Québec, Canada, juin-juillet 2008).			
Nombre d'États parties à la Convention du patrimoine mondial augmenté	<ul style="list-style-type: none"> <li>Les cinq États suivants ont ratifié la Convention pendant l'exercice 2006-2007 : Guinée-Bissau, Monténégro, Sao-Tomé-et-Principe, Swaziland et Djibouti. Ce nombre est conforme aux résultats escomptés dans le C/5. Il y a désormais 185 États parties à la Convention.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Améliorer la politique d'information afin d'obtenir l'inclusion d'autres États parties par le biais des bureaux hors Siège.</li> <li>La Convention a presque atteint une portée universelle puisque neuf États seulement n'en sont pas encore partie. Le rythme des ratifications ralentit de ce fait inexorablement.</li> </ul>			

**Paragraphe 04113 - Axe d'action 3 : Renforcement de la protection des biens du patrimoine mondial et en particulier des biens en péril**

Budget ordinaire (arrondi au millier de dollars)

Planifié : 2 321 000

Effectif : 2 317 000

Résultats escomptés du 33 C/5	Réalisations	Défis/enseignements tirés	Rapport Coût-efficacité	Durabilité (indicateurs ou mesures)	Recommandations du Conseil exécutif
Des capacités nationales renforcées pour la gestion et la conservation des biens en péril	<ul style="list-style-type: none"> <li>Les capacités nationales de gestion et de conservation des sites du patrimoine mondial ont été renforcées par le biais de différentes catégories d'activités de formation entreprises avec le soutien de l'UNESCO, en particulier en faveur de sites en péril. D'après les données fournies par les rapports d'activités, plus de 250 agents d'organismes nationaux ont été formés alors que l'indicateur de référence avait été fixé à 300 personnes pour l'ensemble de l'exercice. Au moins 18 nouveaux plans de gestion de sites ont été élaborés avec l'aide de l'UNESCO alors que l'indicateur de référence était de 10.</li> <li>Des projets opérationnels ont été développés pour sauvegarder des sites, en particulier ceux en péril, ce qui a impliqué la coopération accrue d'experts internationaux et nationaux et le renforcement des capacités pour la conservation et la gestion durables des sites en question. 29 projets internationaux sont en cours alors que l'objectif était de 30.</li> <li>Grâce au renforcement des capacités nationales et à l'intensification des efforts nationaux de conservation, 8 sites ont été retirés de la Liste</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>L'obtention de certains résultats dépend souvent de facteurs de risques externes (sécurité, stabilité politique dans les États membres et phénomènes naturels extrêmes). Les bons résultats obtenus ont été rendus possibles grâce aux ressources extrabudgétaires, les crédits au titre du Programme ordinaire ayant parfois été utilisés pour assurer la gestion et le suivi administratif compte tenu des nombreuses activités mises en œuvre (70). Enfin, un certain manque de cohérence a été relevé entre les résultats et les indicateurs fixés au niveau de l'axe d'action et ceux définis au niveau des actions et des activités par les bureaux hors Siège, en raison du caractère quelque peu décousu et de la mauvaise coordination du processus de planification entre le Siège et les bureaux hors Siège. Une meilleure coordination sera nécessaire lors du prochain cycle de planification pour</li> </ul>	Les activités de renforcement des capacités mises directement en œuvre par l'UNESCO peuvent sembler très coûteuses par rapport à des activités comparables élaborées et exécutées aux plans national et local par d'autres institutions. Lorsque la perspective internationale offerte par l'UNESCO est indispensable, il serait peut-être plus rentable de concentrer les efforts sur le renforcement des capacités des établissements de formation et des formateurs eux-mêmes plutôt que sur celui des professionnels.	Les activités de formation s'adressaient à des agents de l'administration publique, afin de garantir l'incidence à long terme des capacités acquises. Cependant, il n'a pas été prévu d'indicateur de durabilité spécifique dans les activités de planification. Par conséquent, il n'a été possible d'effectuer aucune mesure concernant la durabilité.	

	<p>du patrimoine mondial en péril en 2006 et 2007. L'indicateur de référence pour l'exercice était de 7.</p>	<p>veiller à ce que toutes les activités (niveau 5) contribuent aux résultats et indicateurs des niveaux 3 et 4. Enfin, les indicateurs proposés pour assurer le suivi des objectifs définis n'étaient pas toujours appropriés (par exemple « nombre de projets opérationnels »), car ils ne reflètent pas l'incidence réelle des activités.</p>			
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Un réseau de partenaires renforcé et une promotion accrue de la Convention de 1972</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Le réseau de partenaires pour la promotion de la Convention du patrimoine mondial a été renforcé grâce à l'établissement de plus de 10 nouveaux partenariats (alors que l'objectif fixé était de 5) avec le secteur privé, tandis que 22 activités éducatives (contre 6 prévues à titre d'indicateur de référence) étaient menées dans le cadre du programme « Patrimoine mondial dans les mains des jeunes ».</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Le tirage des publications produites est insuffisant pour répondre à la forte demande d'exemplaires imprimés, émanant surtout de PMA. Il faut collecter davantage de fonds pour garantir la parution des publications et aider les États parties à assurer le suivi des activités de renforcement des capacités en favorisant l'utilisation et l'intégration du kit relatif au « Patrimoine mondial dans les mains des jeunes » dans les programmes d'enseignement. Simultanément, des efforts sont faits pour rendre le kit disponible en ligne dans ses différentes versions afin de diminuer la demande d'exemplaires imprimés.</li> </ul>			
<p>Coordination des efforts internationaux pour la sauvegarde du patrimoine culturel d'Angkor, d'Iraq et d'Afghanistan</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• La coordination efficace de la sauvegarde des sites du patrimoine culturel d'Angkor a été assurée, notamment, grâce à l'organisation de deux réunions de son Comité international de coordination en 2006 et de deux autres en 2007.</li> <li>• En ce qui concerne l'Afghanistan, les problèmes de sécurité n'ont pas permis d'organiser de réunion du Comité international de coordination. Cependant, deux réunions d'experts ont eu lieu en 2006, et une en 2007, pour coordonner les activités de conservation du patrimoine afghan et le renforcement des capacités au sein des organismes nationaux responsables. Ces réunions ont été organisées par le biais du Fonds du patrimoine mondial ou d'autres sources extrabudgétaires. La troisième session du Comité international de coordination pour l'Iraq s'est tenue à l'UNESCO du 13 au 14 novembre 2007. Une session spéciale du groupe de travail sur Babylone a également été organisée à cette occasion. Une série de manifestations comme des expositions, des tables rondes, des concerts se sont déroulés en</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Compte tenu des difficultés rencontrées pour organiser des réunions du Comité international de coordination ou de grandes réunions à Kaboul, il semble que la tenue de réunions techniques en dehors d'Afghanistan serait une bonne solution de remplacement pour garantir la coordination des efforts internationaux visant à sauvegarder le patrimoine afghan, en attendant que la situation s'améliore. Cette possibilité sera examinée avec les autorités afghanes.</li> </ul>			

marge de ces réunions dans le cadre de la « Semaine culturelle iraquienne » (12-21 novembre).

## Sous-programme IV.1.2 - Identification et sauvegarde du patrimoine culturel immatériel

### Paragraphe 04121 - Axe d'action 1 : Promotion de l'entrée en vigueur de la Convention pour la sauvegarde du patrimoine culturel immatériel

Budget ordinaire (arrondi au millier de dollars)

Planifié : 1 035 000

Effectif : 1 035 000

Résultats escomptés du 33 C/5	Réalisations	Défis/enseignements tirés	Rapport Coût-efficacité	Durabilité (indicateurs ou mesures)	Recommandations du Conseil exécutif
Augmentation du nombre d'adhésions à la Convention	<ul style="list-style-type: none"> <li>59 ratifications supplémentaires par les États membres, ce qui porte le nombre total d'États parties à 87 à la fin de l'année 2007.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>L'indicateur de référence était de 20 ratifications supplémentaires ; le rythme rapide des adhésions témoigne de l'importance que les États membres attachent à leur patrimoine culturel immatériel.</li> </ul>	Les efforts pour encourager la ratification sont très efficaces puisqu'ils donnent des résultats concrets (ratifications) et attirent davantage l'attention sur la sauvegarde du patrimoine culturel immatériel et permettent de mieux la comprendre.	Puisque les ratifications continuent de se succéder rapidement, la nécessité de les encourager ne cesse de diminuer.	
Mise en œuvre des mécanismes de la Convention	<ul style="list-style-type: none"> <li>Organisation de deux réunions de l'Assemblée générale (une ordinaire et une extraordinaire).</li> <li>Organisation de trois réunions du Comité (deux ordinaires et une extraordinaire).</li> <li>Préparation des trois-quarts des directives opérationnelles par le Comité. Elles devraient être finalisées en février 2008 lors de sa deuxième session extraordinaire.</li> <li>Préparation et approbation du Règlement intérieur de l'Assemblée générale et du Comité.</li> <li>Établissement du règlement financier du Fonds, de projets de directives ainsi que d'un projet de plan et de budget pour l'utilisation de ses ressources et de directives opérationnelles visant à augmenter lesdites ressources.</li> <li>Un système de gestion de l'information a été élaboré (site Web + base de données + bulletin).</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>La rapide entrée en vigueur de la Convention a entraîné l'accélération du calendrier d'application de ses mécanismes de mise en œuvre. Le lourd calendrier de réunions ordinaires et extraordinaires des deux organes statutaires de la Convention a nécessité le report d'autres activités, en particulier l'exécution de plans concrets de sauvegarde au titre de l'axe d'action 2 car toutes les énergies ont été consacrées à la satisfaction des besoins de la Convention dans les premiers temps de son existence. Bien qu'exigeants, ce lourd calendrier et ce rythme rapide répondent à l'urgence exprimée par un certain nombre d'États parties à la Convention qui aspirent à la voir exister pleinement le plus tôt possible.</li> <li>Le site Web de la Convention est de plus en plus important, non seulement comme source d'information actualisée sur celle-ci, mais aussi comme instrument permettant de répondre aux besoins</li> </ul>	Le rythme, beaucoup plus rapide que prévu, d'application des mécanismes de la Convention a entraîné une multiplicité de dépenses ponctuelles qui ne seront, espérons-le, plus nécessaires à long terme lorsque les travaux de la Convention adopteront un rythme plus régulier et plus prévisible.	En attendant que l'Assemblée générale des États parties à la Convention adopte les directives opérationnelles nécessaires pour permettre l'utilisation du Fonds du patrimoine culturel immatériel, les coûts initiaux de mise en œuvre de la Convention doivent pour une large part être imputés au budget ordinaire et bénéficier d'un soutien extrabudgétaire. Lorsque le Fonds du patrimoine culturel immatériel (constitué des contributions des États parties à la Convention) sera disponible, il couvrira aussi pour une grande partie des frais de mise en œuvre.	

		urgents des organes statutaires.			
Mise en place d'une coordination avec d'autres instruments normatifs et des organismes intergouvernementaux et non gouvernementaux	<ul style="list-style-type: none"> <li>L'UNESCO entretient des relations actives avec des organisations intergouvernementales et non gouvernementales. Eu égard à la Convention de 2003, un projet de directives concernant l'accréditation et le rôle des organisations non gouvernementales a été adopté par le Comité pour approbation par l'Assemblée générale. L'enrichissement constant de la base d'informations sur les ONG qui œuvrent dans les domaines de la préservation du patrimoine culturel immatériel aide ces dernières à participer aux réunions du Comité et favorise leur éventuelle demande d'accréditation.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>L'articulation de la Convention de 2003 avec sa « sœur aînée », la Convention du patrimoine mondial de 1972, continue de poser de nombreux problèmes car les différences subtiles entre elles ne sont pas encore pleinement comprises par les responsables du patrimoine et les parties concernées, que ce soit au sein de l'UNESCO ou dans les États membres. Mieux la Convention de 2003 est comprise, mieux le rôle complémentaire qu'elle est susceptible de jouer aussi bien vis-à-vis de la Convention de 1972 que de celle de 2005 peut être apprécié.</li> </ul>	Une part relativement faible du budget est attribuée au patrimoine culturel immatériel, mais cette activité donne néanmoins un très grand retentissement à la Convention de 2003 et à l'action de l'UNESCO dans le domaine de la sauvegarde du patrimoine immatériel.	Cette activité sera progressivement intégrée à la mise en œuvre de la Convention de 2003 mais nécessitera également un soutien extrabudgétaire afin de mieux concrétiser les synergies potentielles entre la Convention de 2003 et les autres instruments normatifs.	

**Paragraphe 04122 - Axe d'action 2 : Renforcement des capacités pour la sauvegarde du patrimoine culturel immatériel**

<b>Budget ordinaire</b> (arrondi au millier de dollars)
<b>Planifié : 1 449 000</b> <b>Effectif : 1 432 000</b>

Résultats escomptés du 33 C/5	Réalisations	Défis/enseignements tirés	Rapport Coût-efficacité	Durabilité (indicateurs ou mesures)	Recommandations du Conseil exécutif
Renforcement des capacités d'élaboration et de mise en œuvre des mesures de sauvegarde	<ul style="list-style-type: none"> <li>22 nouveaux plans/projets d'action de sauvegarde ont été lancés afin d'assurer la sauvegarde de chefs-d'œuvre proclamés par l'UNESCO appartenant aux pays en développement ci-après : Albanie, Algérie, Arménie, Bangladesh, Bhoutan, Bolivie, Costa Rica, Gambie, Guatemala, Jordanie, Malawi, Mali, Mozambique, Nicaragua, Nigéria, Ouganda, Palestine, Pérou, Sénégal, Viet Nam, Zambie et Zimbabwe. D'autres plans de sauvegarde ont été lancés grâce à un soutien extrabudgétaire et plusieurs projets pilotes ou expérimentaux ont été menés pour sauvegarder des langues en péril.</li> <li>Le renforcement des capacités des États membres concernés a été intensifié pour les aider à mener leurs efforts futurs de sauvegarde.</li> <li>L'élaboration de la troisième édition imprimée de l'Atlas des langues en péril a démarré en 2007. Le Secrétariat a établi un plan et un document de travail et convoqué en novembre 2007 une</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>La plupart des plans de sauvegarde des éléments proclamés Chefs-d'œuvre ont été lancés. La mise en œuvre de ces mesures de sauvegarde fournit déjà de précieuses données d'expérience pour la mise en œuvre de la Convention de 2003.</li> <li>Le plan initial a été adapté en fonction des résultats de la réunion sur la Cartographie linguistique et l'on espère que la Section produira une version améliorée et révisée de l'Atlas des langues en péril d'ici à fin 2008 (et peut-être une version Web).</li> </ul>	<p>Une sauvegarde globale exige souvent plusieurs années d'efforts soutenus avant que l'on observe des résultats concrets, mais de si vastes projets engendrent d'importantes difficultés administratives, et des projets de moindre envergure et mieux ciblés sont prévus à l'avenir.</p> <p>Il n'a pas été possible de lancer de plan d'action, les crédits ayant servi à d'autres activités importantes de la Section au cours de l'exercice.</p>		



	<p>réunion d'experts sur les tendances actuelles de la Cartographie linguistique afin de déterminer les meilleures approches méthodologiques et techniques de la collecte de données et de leur présentation pour la troisième édition de l'Atlas.</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• La préparation d'un manuel général sur la sauvegarde du patrimoine culturel immatériel a été reportée dans l'attente de l'approbation de directives opérationnelles. Un manuscrit du manuel sur les traditions et expressions orales a été rédigé.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• La production de manuels pour donner à toutes les parties concernées des informations générales sur les concepts, mesures et stratégies de sauvegarde est d'une importance capitale mais s'avère aussi plus difficile que prévu, car il faut tenir compte des directives opérationnelles de mise en œuvre de la Convention de 2003 en cours d'élaboration par le Comité intergouvernemental, pour adoption ultérieure par l'Assemblée générale, ainsi que de la diversité des publics auxquels il faut simultanément s'adresser.</li> </ul>			
<p>Renforcement de la capacité des États membres à établir des inventaires</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Des ateliers régionaux et nationaux sur les méthodes et approches de l'établissement d'inventaires ont été organisés dans toutes les régions du monde.</li> <li>• L'élaboration d'inventaires est orientée vers des projets pilotes et le développement des capacités de mise en œuvre plutôt que vers la réalisation à grande échelle de programmes précis.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Dresser des inventaires reste l'une des grandes préoccupations des États membres et il faut constituer une base solide d'exemples comparatifs, études de cas et de bonnes pratiques. Il faut s'attacher à élaborer des programmes modulaires de formation à l'établissement d'inventaires par les communautés dans l'esprit de la Convention de 2003, pour application ultérieure dans les États membres.</li> </ul>	<p>Les ateliers consacrés à l'établissement d'inventaires ont été très efficaces, fournissant aussi bien des orientations générales sur le patrimoine culturel immatériel que des indications techniques précises pour dresser des inventaires.</p>	<p>La plupart des États parties à la Convention de 2003 procèdent actuellement à l'établissement d'inventaires. L'aide de l'UNESCO au stade de la planification initiale et du développement répond à sa mission de laboratoire d'idées et à son mandat en matière de renforcement des capacités, la mise en œuvre durable relevant de la responsabilité des États.</p>	
<p>Amélioration de la transmission du patrimoine culturel immatériel entre les générations</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• La transmission est au cœur de presque tous les plans de sauvegarde mis en œuvre au titre du budget ordinaire ou de fonds extrabudgétaires. De plus, l'UNESCO a soutenu la mise en place de systèmes spécifiques de transmission de connaissances et de compétences relatifs au patrimoine culturel immatériel au Ghana, au Mali, au Nigéria, au Togo, au Viet Nam, au Cambodge, aux Fidji, à Cuba, en République dominicaine, à Costa Rica et au Nicaragua. L'Organisation continue aussi d'apporter son soutien à un réseau de systèmes de transmission dans le Maghreb et dans les pays andins. Une réunion d'experts sur le patrimoine</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• La transmission restera l'axe principal des programmes d'aide à la sauvegarde du patrimoine dans les États membres. C'est dans le cadre de stratégies plus vastes qu'elle s'intègre le mieux, mais elle est aussi la priorité d'activités comme les systèmes de Trésors humains vivants prisés dans de nombreux États.</li> <li>• L'éducation formelle et non formelle prendra de plus en plus d'importance à mesure que les États commenceront à mettre en</li> </ul>	<p>Les activités axées sur la transmission sont économiquement très avantageuses puisqu'elles vont directement à l'essentiel, la sauvegarde du patrimoine culturel immatériel au sein des communautés, en assurant la transmission entre les générations.</p>	<p>Lorsqu'elles ont démarré, les activités efficaces de transmission sont généralement poursuivies par les communautés concernées ou par les États responsables sans assistance financière à long terme de l'UNESCO.</p>	

	culturel immatériel et l'éducation formelle et non formelle a été co-organisée avec le Centre culturel de l'Asie et du Pacifique pour l'UNESCO à Tokyo.	œuvre la Convention de 2003 au niveau national et l'UNESCO doit être prête à fournir une aide accrue en matière de renforcement des capacités et en tant que laboratoire d'idées.		
--	---	---	--	--

**Sous-programme IV.1.3 - Protection et réhabilitation du patrimoine culturel**

**Paragraphe 04131 - Axe d'action 1 : Réhabilitation du patrimoine culturel en situation de post-conflit et dans les PMA**

Budget ordinaire (arrondi au millier de dollars)	
Planifié : 1 554 000	Effectif : 1 539 000

Résultats escomptés du 33 C/5	Réalisations	Défis/enseignements tirés	Rapport coût-efficacité	Durabilité (indicateurs ou mesures)	Recommandations du Conseil exécutif
<p>Sites et monuments sauvegardés dans le cadre des activités conjointes des Nations Unies pour faire face aux situations d'urgence (site inscrit de Prambanan, Indonésie, touché par un tremblement de terre)</p> <p>(Action d'urgence pour faire face à l'impact du cyclone Sidr sur le site du patrimoine mondial de Sundarbans, au Bangladesh)</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Envoi immédiat d'une mission d'experts de l'UNESCO (juin 2006) chargée d'évaluer les dégâts sur place.</li> <li>• Assistance d'urgence du Fonds du patrimoine mondial (juillet 2006) pour réduire le plus possible les risques immédiats sur le site, avec des travaux spécifiques de consolidation au temple de Sewu.</li> <li>• Projets de recherche définis comme essentiels pour élaborer une stratégie de conservation à long terme.</li> <li>• Réunion internationale d'experts pour la remise en état du site de Prambanan en mars 2007. Décision 31 COM 7B.83 du Comité du patrimoine mondial encourageant la communauté internationale à appuyer la mise en œuvre du plan d'action adopté lors de la réunion internationale d'experts de mars 2007.</li> <li>• Élaboration d'un plan d'action axé sur les travaux de réhabilitation et de restauration à entreprendre à la suite du tremblement de terre du 26 mai 2006 sur le site du patrimoine mondial de Prambanan.</li> <li>• Envoi immédiat d'une mission d'experts de l'UNESCO (novembre 2007) pour faire le point de la situation de l'écosystème de Sundarbans et évaluer la capacité des Services des eaux et forêts de s'acquitter de leur mandat de gestion.</li> <li>• Une mission UNESCO-Centre du patrimoine</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Renforcer le mécanisme de coordination pour faire face aux situations d'urgence à CLT.</li> <li>• Le Bureau de Jakarta a joué un rôle important en tant que point focal pour l'exécution des tâches.</li> <li>• Nécessité pressante d'une coordination entre les partenaires nationaux.</li> <li>• Nécessité d'élaborer une stratégie claire en matière d'atténuation des catastrophes et de préparation aux risques.</li> <li>• Nécessité d'élaborer une stratégie claire pour acheminer l'aide internationale sur le site.</li> <li>• Nécessité de renforcer la participation communautaire à la réalisation du projet.</li> <li>• Mise en évidence de la crédibilité de l'UNESCO face à des situations d'urgence.</li> <li>• Bien qu'une demande en bonne et due forme d'aide financière adressée au Fonds du patrimoine mondial ait été préparée sur place au cours de la mission, les autorités nationales ne l'ont pas encore officiellement présentée au Centre</li> </ul>	<p>Un bureau de projet a été créé sur place pour assurer les tâches immédiates.</p> <p>Renforcer les efforts de l'UNESCO pour coordonner l'application du plan d'action.</p> <p>Mieux associer les communautés locales à la conservation et à la gestion du site.</p> <p>Étant donné le coût peu élevé de la mission, on peut soutenir que le rapport coût-efficacité des efforts pour mieux relever les défis de gestion sur le site du patrimoine mondial au niveau national et à celui du</p>	<p>Cinq temples (Siva, Apit, Garuda, Nandi et Angsa) ont été restaurés.</p> <p>Une signalisation d'évacuation d'urgence des visiteurs a été mise en place sur tous les sites.</p> <p>Un financement national a été obtenu pour appuyer la mise en œuvre du plan d'action.</p> <p>De nouveaux partenariats internationaux sont recherchés pour financer les travaux futurs.</p> <p>Les indicateurs recommandés seraient :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- le nombre de stations locales reconstruites,</li> <li>- le nombre de bateaux achetés,</li> </ul>	

	<p>mondial sur place a contribué à sensibiliser l'opinion nationale aux impacts du cyclone sur le site, attirant sensiblement l'attention des médias et assurant à l'UNESCO une forte visibilité.</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Élaboration, en consultation avec les autorités locales et nationales, d'une stratégie de réponse visant à faire en sorte que les Services des eaux et forêts conservent leur capacité de protéger efficacement l'écosystème et de gérer les activités d'utilisation des ressources sur place.</li> <li>• Aider les autorités à rédiger une proposition d'aide d'urgence à soumettre au Centre du patrimoine mondial.</li> <li>• Veiller à ce que dans leurs activités pour faire face à la situation les Nations Unies soient pleinement informées de celle-ci, en particulier en faisant le lien entre un écosystème efficacement géré et les moyens de subsistance durables des communautés avoisinantes de façon que l'on prenne en compte, lors de la répartition des moyens disponibles, la nécessité d'assurer la productivité durable du site.</li> </ul>	<p>du patrimoine mondial ; de ce fait, aucun fonds extrabudgétaire n'a été affecté à ce jour.</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Renforcer le mécanisme de suivi pour que les bureaux hors Siège de l'UNESCO puissent utiliser les possibilités de financement fondées sur des besoins bien définis en période de crise.</li> <li>• Nécessité d'élaborer une stratégie claire de réduction des catastrophes et de préparation aux risques.</li> </ul>	<p>gouvernement a été excellent.</p>	<p>- les effectifs qui, sur le site du patrimoine, sont prêts à s'acquitter pleinement de leurs responsabilités.</p>	
<p>Renforcement des capacités nationales des services liés à la protection du patrimoine naturel dans les pays touchés par des conflits ou des catastrophes naturelles</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Le Conseil exécutif a approuvé la décision 31 COM 7A.32 de la 31<sup>e</sup> session du Comité du patrimoine mondial sur la nécessité d'organiser, conjointement avec les autorités congolaises, l'Union africaine (...) une réunion sur la situation des biens du patrimoine mondial en RDC.</li> <li>• Mobilisation d'un soutien politique et diplomatique (par exemple diplomatie de la conservation).</li> <li>• Financement durable.</li> <li>• Mise en place de structures de coordination entre les différents partenaires de l'ICCN (l'organisme chargé de la gestion des zones protégées en RDC) (par exemple ONG internationales actives dans le domaine de la conservation, Banque mondiale, Union européenne, PNUD, etc.) pour faciliter la réalisation des activités de conservation.</li> <li>• Soutien apporté au personnel local de l'ICCN par le versement des salaires et allocations des gardiens ; fourniture d'équipements et de matériels essentiels ; formations.</li> <li>• Sauvegarde du « capital écologique » des sites</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Capacité de l'UNESCO à rassembler autour d'elle un éventail plus large de partenaires.</li> <li>• Première expérience en RDC de l'efficacité de la stratégie à deux niveaux : (1) soutien direct au personnel de l'ICCN sur place, (2) lancement d'activités de « diplomatie de la conservation » pour sensibiliser toutes les parties au conflit à l'importance de préserver les sites du patrimoine mondial.</li> <li>• Crédibilité de l'UNESCO dans ses efforts pour régler les questions de conservation de la biodiversité en période de conflit.</li> <li>• Nécessité de mettre en place un accord officiel entre l'UNESCO, la mission des Nations Unies en RDC (MONUC) et d'autres institutions du système des Nations Unies à l'œuvre en RDC.</li> <li>• Nécessité d'intégrer, sous la</li> </ul>	<p>Coordination des activités des partenaires au niveau des sites.</p> <p>Image plus claire des menaces et de la vulnérabilité des sites.</p> <p>Meilleure participation des communautés locales à la politique de conservation au niveau des sites.</p>	<p>Au moins un site rayé de la Liste du patrimoine mondial en péril.</p> <p>Au moins deux sites où l'on constate des signes d'une amélioration de la population animale.</p> <p>Mise en place d'un fonds fiduciaire pour appuyer les activités de conservation en RDC.</p>	

	du patrimoine mondial en RDC. • Amélioration des relations avec les communautés locales.	direction de l'ICCN, les activités de conservation dans les programmes de conservation des sites du patrimoine mondial.			
--	---	---	--	--	--

**Paragraphe 04132 - Axe d'action 2 : Promotion et mise en œuvre des conventions sur la protection du patrimoine culturel**

<b>Budget ordinaire</b> (arrondi au millier de dollars)	
<b>Planifié : 912 000</b>	<b>Effectif : 901 000</b>

Résultats escomptés du 33 C/5	Réalisations	Défis/enseignements tirés	Rapport Coût-Efficacité	Durabilité (indicateurs ou mesures)	Recommandations du Conseil exécutif
Adhésion élargie aux conventions de l'UNESCO sur la protection du patrimoine culturel	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Universalité des Conventions de 1954 et 1970.</li> </ul> <p><u>Convention de 1954 :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Quatre nouveaux États parties à la Convention de 1954.</li> <li>• Cinq nouveaux États parties au 1er Protocole de 1954.</li> <li>• 11 nouveaux États parties au 2e Protocole de 1954.</li> <li>• Établissement du Comité pour la protection des biens culturels en cas de conflit armé et développement du projet de principes directeurs pour l'application du 2<sup>e</sup> Protocole à la Convention de La Haye.</li> </ul> <p><u>Convention de 1970 :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• 5 nouveaux États parties à la Convention de 1970.</li> </ul> <p><u>Convention de 2001 :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Entrée prochaine en vigueur de la Convention de 2001.</li> <li>• 10 nouveaux États parties à la Convention de 2001.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Accroître les ressources additionnelles financières et humaines pour améliorer le bon fonctionnement du Comité.</li> <li>• Améliorer les activités de suivi pour augmenter le nombre de réponses d'États parties à la Convention de 1970 sur les mesures prises pour la mettre en œuvre.</li> <li>• Accélérer les processus administratifs.</li> <li>• Améliorer les activités de suivi pour accroître le nombre de réponses d'États membres aux demandes d'information ou leur participation à des ateliers.</li> <li>• Nécessité d'acquérir des matériels de promotion (séquences cinématographiques, photos) en dehors de l'UNESCO.</li> <li>• Lenteur du processus de mise au point de l'accord du CIPCS et donc</li> </ul>	Tous les résultats escomptés ont été atteints et souvent dépassés, chacun ayant contribué chaque fois que nécessaire aux besoins de la section, en particulier pour l'organisation des réunions statutaires.	L'accroissement constant des ratifications des conventions apparaît comme le premier des facteurs pouvant assurer leur mise en œuvre efficiente et durable.	

		<p>budget insuffisant pour inviter des experts aux réunions de l'UNESCO ; nécessité d'accroître les fonds extrabudgétaires.</p>			
<p>Mise en œuvre nationale améliorée des conventions de l'UNESCO sur la protection du patrimoine culturel</p>	<p><u>Base de données sur les législations en matière de patrimoine culturel</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Augmentation significative du nombre des textes proposés.</li> </ul> <p><u>Amérique latine et Caraïbes (LAC)</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Création par UNESCO HAV, en coopération avec l'ILAM pour la région LAC, d'une formation en ligne pour la lutte contre le trafic illicite et la protection du patrimoine subaquatique, et diffusion d'un CD trilingue.</li> </ul> <p><u>Iraq</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Une liste internationale d'experts à consulter sur les questions de biens culturels irakiens a été établie et transmise à INTERPOL.</li> <li>• 3<sup>e</sup> réunion du Comité intergouvernemental de Coordination pour l'Iraq les 13 et 14 novembre 2007.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• À ce jour, 102 États membres ont communiqué leur législation à la base de données de l'UNESCO sur les législations en matière de patrimoine culturel, en particulier à la suite de la lettre de rappel de décembre 2006. Des fonds extrabudgétaires américains ont été débloqués pour moderniser le logiciel, faire traduire les législations, mettre au point les documents soumis et engager un assistant à plein temps.</li> <li>• Un important plan de communication sera mis en œuvre en 2008 pour promouvoir la base de données de l'UNESCO sur les législations nationales relatives au patrimoine culturel ; il prévoit notamment que seront mises au point et diffusées une brochure d'information et des affiches destinées aux ministères de la culture, services des douanes, marchands d'art et autres entités compétentes et de mettre en place des partenariats et des réseaux avec d'autres organisations internationales compétentes (OMD, INTERPOL, etc.).</li> <li>• Attention principalement portée sur le trafic illicite de biens culturels en Iraq et sur le pillage archéologique.</li> <li>• Décision de mettre en place une stratégie pour renforcer la lutte contre le trafic illicite des biens culturels irakiens.</li> <li>• Décision de lancer une campagne</li> </ul>	<p>La base de données sur les législations recueillie à présent les textes à jour de plus de la moitié des États membres de l'UNESCO. Elle est amplement consultée et suscite beaucoup d'intérêt de la part des États.</p>	<p>Grâce à un financement extrabudgétaire, des traductions officielles vers l'anglais des législations permettent leur consultation et leur usage par le plus grand nombre. Le Secrétariat demande régulièrement aux États les mises à jour des législations figurant sur la base de données, assurant ainsi son utilisation durable.</p>	

	<p><u>Comité Retour et restitution</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• 14<sup>e</sup> session tenue en juin 2007.</li> <li>• Près d'une quinzaine d'ateliers de formations et réunions sous-régionales et nationales sur les conventions de 1954, 1970 et 2001.</li> <li>• Une quinzaine d'États, dont une dizaine de la Communauté d'États indépendants, ont demandé l'aide de l'Organisation pour adapter leur législation nationale aux conventions pour la protection du patrimoine.</li> <li>• Une douzaine d'États ont adopté un modèle de certificat d'exportation des œuvres d'art conformes aux recommandations de l'UNESCO, et ont mis en place les recommandations pour la lutte contre le trafic sur Internet.</li> </ul>	<p>internationale de sensibilisation avec, notamment, une interdiction générale d'importation des biens culturels irakiens.</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Avec l'assistance du Secrétariat, progrès dans les négociations entre la Grèce et le Royaume-Uni au sujet des marbres du Parthénon.</li> <li>• Progrès dans la rédaction du projet de règles sur la médiation et la conciliation mais les négociations doivent se poursuivre lors de la 15<sup>e</sup> session en 2009 sur la base des commentaires des États et de LA.</li> </ul>			
<p>Mesures concrètes de protection du patrimoine culturel adoptées</p>	<p><u>Convention de 1970</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Mise au point du modèle de certification d'exportation UNESCO/OMD concernant les objets culturels (diffusé en juin 2007).</li> <li>• La nouvelle norme Object ID préparée par l'UNESCO a été approuvée par l'ICOM, INTERPOL et le J. Paul Getty Trust et est diffusée par l'UNESCO sous forme de manuel, sur le Web et par l'ICOM et INTERPOL.</li> <li>• Une recommandation aux États membres sur la vente d'objets culturels sur l'Internet a été conjointement préparée et signée par l'UNESCO, l'ICOM et INTERPOL. Elle a été envoyée aux États membres de l'UNESCO, à INTERPOL et aux comités nationaux de l'ICOM.</li> <li>• Publication des Listes rouges pour l'Afghanistan en dari et en pashtou.</li> <li>• Participation à la réunion annuelle du groupe d'experts d'INTERPOL sur les biens culturels volés (Lyon, 14 février 2007) (Points abordés : coopération interinstitutions, liste d'experts irakiens, base de données sur les législations, certificat modèle d'exportation, lutte contre le trafic illicite en Iraq et en Afghanistan, coopération avec les Carabinieri et l'OCBC,</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Améliorer les activités de suivi pour accroître le nombre de réponses, étant donné que, depuis la mi-novembre 2007 (date limite) le Secrétariat n'avait reçu que 12 réponses.</li> <li>• La formation à l'établissement d'inventaires simplifiés est une priorité pour l'UNESCO et ses États membres qui manifestent beaucoup d'intérêt à ce sujet.</li> <li>• Le trafic de biens culturels par Internet est un problème majeur pour l'UNESCO, INTERPOL, l'ICOM et leurs partenaires. Une campagne de sensibilisation est menée et le lancement des Mesures élémentaires rédigées conjointement par les trois organismes a été largement relayé par les médias et les États membres.</li> <li>• Difficultés à convaincre les plateformes de ventes aux enchères par Internet d'appliquer les mesures préconisées par l'UNESCO.</li> </ul>		<p>On peut être satisfait du mouvement continu d'adoption des outils et instruments recommandés par la communauté internationale par un nombre croissant d'États membres, ainsi que de l'adaptation des législations nationales, même si pour certaines conventions des efforts supplémentaires restent à faire.</p>	

vente d'objets culturels sur l'Internet).

- Quatre réunions d'information sur les actions de l'UNESCO en matière de protection du patrimoine culturel et de lutte contre le trafic de biens culturels, dont une du DG à l'attention des délégations permanentes (12 juin 2007).

Convention de 2001

- Le rapport final sur un questionnaire envoyé en 2006 a été établi.
- La Conférence générale a octroyé au Centre régional d'archéologie sous-marine de Zadar (Croatie) le statut de centre de catégorie 2.
- Plusieurs réunions régionales et nationales de sensibilisation ont été organisées par des bureaux hors Siège (Congo, Équateur, Sri Lanka, Indonésie), et UNESCO HAV a créé un site Web sur la Convention de 2001.
- Un stage de formation à l'archéologie sous-marine a été organisé en Tanzanie.
- Préparation de nouveaux matériaux d'information (brochure, affiches, prospectus), préparation d'un nouveau site Web et d'un document en réponse à des questions souvent posées.
- Un programme de formation a été préparé à Galle (Sri Lanka).
- Une réunion d'information a été organisée le 23 novembre 2007 à Paris.

Principes concernant les objets culturels déplacés en relation avec la Seconde Guerre mondiale

- La réunion intergouvernementale chargée d'élaborer un projet de principes a tenu sa deuxième session les 8 et 9 mars 2007 à l'UNESCO. Le texte a été approuvé par la majorité des délégations présentes et le Directeur général l'a présenté lors de la 177<sup>e</sup> session du Conseil exécutif.

- À sa 34<sup>e</sup> session, la Conférence générale a invité le DG à convoquer une réunion intergouvernementale d'experts (en ayant recours à un financement extrabudgétaire) pour étudier plus avant la possibilité d'arriver, sur la base du texte adopté en mars 2007, à un consensus sur une recommandation destinée à lui être présentée à sa 35<sup>e</sup> session.

Premier centre de catégorie 2 pour le patrimoine subaquatique qui permettra de démultiplier l'action de l'UNESCO. Les actions de formation sont organisées également pour tous les États, parties ou non à la Convention, de manière à améliorer dans la durée la protection du patrimoine subaquatique, indépendamment des ratifications.

Sous-programme IV.1.4 - Protection des biens culturels

Paragraphe 04141 - Axe d'action 1 : Améliorer la protection des biens culturels meubles

<b>Budget ordinaire</b> (arrondi au millier de dollars)	
<b>Planifié : 895 000</b>	<b>Effectif : 893 000</b>

Résultats escomptés du 33 C/5	Réalisations	Défis/enseignements tirés	Rapport coût-efficacité	Durabilité (indicateurs ou mesures)	Recommandations du Conseil exécutif
Capacité de protection et de conservation des biens culturels meubles renforcée.	<ul style="list-style-type: none"> <li>Afin de renforcer les capacités de protection et de conservation, 45 cours de formation à la gestion et/ou à la conservation ont été organisés.</li> <li>De même, 16 partenariats ont été établis entre musées, en faveur de musées des PMA ; (indicateur de référence : 10).</li> <li>Les inventaires constituent une base essentielle pour la gestion et le développement des musées, et 40 inventaires numériques de collections nationales ont été réalisés (indicateur de référence : 10).</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Les partenariats entre musées des pays développés et ceux des PMA sont parfois difficiles à cause de l'écart technologique, et en conséquence des partenariats fructueux ont été établis entre musées de pays en développement.</li> </ul>	Les partenariats établis ont permis de démultiplier les activités de l'UNESCO.	Le mouvement lancé par la Section pour promouvoir la création d'inventaires semble maintenant repris par de nombreux États membres, et des guides pour l'établissement d'inventaires de façon simple sont en préparation et permettront de surmonter les difficultés rencontrées dans les petits musées avec les inventaires informatisés.	
Progrès dans le développement des musées	<ul style="list-style-type: none"> <li>Afin d'améliorer les capacités de gestion et de conservation, des manuels pour les musées ont été élaborés et traduits en une dizaine de langues.</li> <li>Trois nouveaux cadres de coopération internationaux pour le développement des musées ont été finalisés (indicateur de référence : 4).</li> <li>De même, un partenariat avec l'ICCROM pour la production de kits pédagogiques et un Accord-cadre avec l'ICOM pour la production d'outils pour la protection des objets mobiliers ont été établis et mis en œuvre avec succès.</li> <li>Mise en ligne par UNESCO HAV, pour la région LAC, de la traduction espagnole des différents manuels pédagogiques de l'UNESCO pour la formation des personnels des musées.</li> <li>Organisation à La Havane de la IV<sup>e</sup> Rencontre ibéro-américaine des Musées et des centres historiques en mai 2007.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Le manque de ressources de nombreux musées a amené à chercher les solutions les plus simples et les moins coûteuses pour la conservation et la gestion, et les manuels réalisés sont donc centrés sur des solutions faciles et bon marché.</li> <li>Plusieurs pays donateurs avaient peu de fonds non déjà attribués au cours du biennium, et nous avons dû diversifier nos soumissions de projets vers d'autres bailleurs potentiels.</li> </ul>	La section a pu établir des Manuels illustrés, peu coûteux et largement diffusés et appréciés.	La demande de manuels de la part de presque tous les bureaux hors Siège, leur traduction en langues locales et leur utilisation par un grand nombre des musées de province et non pas seulement par les musées nationaux laissent penser qu'ils constituent des outils durables de formation.	



<p>Extension de la mise en réseau des musées</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Une quarantaine de musées ont été équipés et mis en réseaux, notamment dans le cadre du projet « Centre d'information et de documentation du Musée russe virtuel » développé par le Bureau de Moscou pour les pays de la sous-région (indicateur de référence : 30).</li> <li>• Mise en place par UNESCO New Delhi d'un « Interactive Tribal Museum » en Inde, en coopération avec les autorités nationales et des institutions scientifiques américaines et françaises, ainsi que d'une base de données sur les objets culturels tribaux.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Le manque de moyens de nombreux musées rend difficile le maintien des réseaux établis, et nous insistons auprès des administrations culturelles pour que priorité leur soit donnée pour ces équipements et leur maintenance.</li> </ul>	<p>Les moyens technologiques les plus simples et les moins coûteux ont été privilégiés.</p>	<p>Les musées auront besoin de recevoir des moyens supplémentaires pour maintenir leurs réseaux, ce qui leur permettra de se désenclaver et de recevoir des formations en ligne.</p>	
--	--	--	---	--	--

**Paragraphe 04142 - Axe d'action 2 : Promotion des pratiques de conservation du patrimoine et élaboration de politique des musées**

Budget ordinaire (arrondi au millier de dollars)	
Planifié : 210 000	Effectif : 208 000

Résultats escomptés du 33 C/5	Réalizations	Défis/enseignements tirés	Rapport coût-efficacité	Durabilité (indicateurs ou mesures)	Recommandations du Conseil exécutif
<p>Confirmation de Museum International comme principale revue internationale pour les questions de conservation du patrimoine</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Parution de 8 numéros de Museum International (2 doubles, 4 simples) (indicateur de référence : 4 numéros par an, atteint)</li> <li>• N° 229/230 (A, Ch + F en ligne) <ul style="list-style-type: none"> <li>N° 231 « «</li> <li>N° 232 (A + F en ligne)</li> <li>N° 233/234 « « + F papier +S en ligne</li> <li>N° 235 (A + F en ligne, Ch à paraître)</li> <li>N° 236 (A)</li> </ul> </li> </ul> <p><u>Web</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Accès aux archives numériques (1948-2002) : janvier 2006 : 1993 documents consultés : A, F, S) ; novembre 2007 : 3 690 documents consultés en A, F, S.</li> <li>• Téléchargement des articles (2002-2007) : 2006 : 19 284 documents téléchargés ; 2007 : 24 127 documents téléchargés.</li> <li>• Les résultats ont été atteints, la revue ayant un nombre d'abonnés en anglais croissant et un</li> </ul>	<p>Points positifs :</p> <ol style="list-style-type: none"> <li>(1) Des négociations rigoureuses ont permis de convaincre le coéditeur de vendre les archives numériques (de 1948 à 2002) tout en laissant un accès gratuit via le site Web de l'UNESCO.</li> <li>(2) Lancement de la version chinoise et de la création du site Web en chinois.</li> <li>(3) Augmentation du lectorat abonné (A)</li> <li>(4) Le plus grand défi était de relancer l'impression papier de la version F, ce qui a été réalisé.</li> </ol> <p><u>Problèmes</u> : L'augmentation des coûts de traduction a obligé à faire un choix parmi les titres.</p>	<p>Huit numéros ont été publiés et une version chinoise lancée. Afin d'assurer le maximum de versions linguistiques au moindre coût, les versions espagnoles et arabes sont consultables en ligne, et les recettes de la revue sont utilisées pour financer une partie de son personnel.</p>	<p>L'accroissement des consultations en ligne, l'augmentation constante du lectorat et le taux de réabonnement proche de 100 % témoignent de la durabilité de la revue.</p>	

	<p>taux de réabonnement proche de 100 %. Entre 2006 et 2007, la consultation du site Web s'est accrue de près de 25 % (indicateur de référence : 10 % par an). Par rapport à 2004-2005, augmentation du nombre d'abonnés prévisible, compte tenu d'un nouveau lectorat au sein de 2 326 universités, via <i>Consortia</i> (nouveau module de vente par package). Chiffres exhaustifs ne seront fournis par Blackwell qu'au premier trimestre 2008.</p>				
<p>Amélioration du développement des musées dans les pays en développement et en particulier dans les PMA</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Se reporter à l'axe d'action 1 au paragraphe 04141.</li> </ul>				

## Programme IV.2 - Renforcement des politiques culturelles, des industries culturelles et du dialogue interculturel

<p><b>Objectifs stratégiques du 31 C/4</b></p> <p><b>Objectif stratégique 7 :</b> Promouvoir l'élaboration et l'application d'instruments normatifs dans le domaine culturel  <b>Objectif stratégique 8 :</b> Protéger la diversité culturelle et encourager le dialogue entre les cultures et les civilisations  <b>Objectif stratégique 9 :</b> Renforcer les liens entre culture et développement, par le renforcement des capacités et le partage des connaissances</p>
---

### Sous-programme IV.2.1 - Élaborer des politiques culturelles

**Paragraphe 04211 - Axe d'action 1 : Promotion de la Déclaration universelle de l'UNESCO sur la diversité culturelle et de la Convention sur la protection et la promotion de la diversité des expressions culturelles**

Budget ordinaire (arrondi au millier de dollars)	
Planifié : 1 467 000	Effectif : 1 459 000

Résultats escomptés du 33 C/5	Réalisations	Défis/enseignements tirés	Rapport Coût-efficacité	Durabilité (Indicateurs ou mesures)	Recommandations du Conseil exécutif
<p>Ratification de la Convention sur la protection et la promotion de la diversité des expressions culturelles</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Entrée en vigueur le 18 mars 2007. Vitesse record de ratification pour un instrument normatif de l'UNESCO : 76 ratifications enregistrées au 2 décembre 2007.</li> <li>• Lancement réussi du processus statutaire. Organisation de la première Conférence des États parties (juin 2007) et première session du Comité intergouvernemental (décembre 2007).</li> <li>• Élaboration et diffusion d'un dossier d'information bilingue. Diffusion de 2 500 exemplaires à l'échelle mondiale. Traduction et publication dans 4 langues.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Création d'une nouvelle Section (CLT/CEI/DCE) et mise en place d'une nouvelle équipe.</li> <li>• Immenses besoins en informations relatives aux incidences politiques et juridiques de la mise en œuvre de la Convention de 2005, tant au sein de l'UNESCO qu'à l'extérieur. Nombreuses demandes concernant le processus de ratification, la création d'un Fonds international pour la diversité culturelle, le rôle de</li> </ul>	<p>Le développement de l'action normative est une lourde tâche, qui nécessite qu'une équipe de personnel s'y consacre pleinement. Il n'y a pas beaucoup d'autres solutions pour accroître l'efficacité.</p>		

	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Création d'un site Web spécial pour la Convention de 2005 ; fréquentation : 12 000 visites par mois. Organisation de réunions d'information, et représentation institutionnelle au plus haut niveau dans une cinquantaine d'instances.</li> <li>• Appui au processus statutaire.</li> <li>• Réunion technique d'experts sur la Convention de 2005 et la coopération internationale. Financement par le Gouvernement espagnol en partenariat avec l'Université Charles III (juin 2007).</li> <li>• Réunion technique d'experts sur la mesure statistique de la diversité des expressions culturelles, en partenariat avec l'ISU (septembre 2007).</li> </ul>	<p>la société civile, etc.</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Coordination et harmonisation d'activités sur le terrain et incitation à les mettre en œuvre.</li> <li>• Compte tenu de l'entrée en vigueur rapide de la Convention de 2005 et de la nécessité de couvrir les dépenses afférentes à la première Conférence des États parties, les fonds prévus pour cette activité ont été réaffectés à l'organisation de la Conférence. Les activités concernant les partenariats techniques ont été menées grâce à des fonds extrabudgétaires.</li> </ul>	<p>Mise en place de partenariats fructueux et répartition équilibrée des tâches entre le secrétariat de la Convention de 2005 et les institutions partenaires.</p>		
<p>Articulation du rôle et de l'impact de la diversité culturelle pour les politiques culturelles nationales</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Réalisation de dix études de faisabilité sur le rôle et la mise en place éventuelle d'observatoires de la diversité culturelle.</li> <li>• Élaboration de documents de recherche, études et enquêtes au niveau régional ou international pour analyser la notion de diversité culturelle, faire le point des connaissances à l'échelle mondiale et proposer des pratiques d'évaluation.</li> <li>• Développement accru et actualisation de la « programmation dans l'optique de la diversité culturelle », et lancement d'une présentation régionale et d'un atelier de formation à ce sujet.</li> <li>• Mise à jour, traduction anglais/français, impression et distribution de la publication intitulée « L'UNESCO et la question de la diversité culturelle : bilan et stratégies, 1946-2007 » (n° 3 de la série Diversité culturelle).</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Répondre à la forte demande d'informations et/ou de précisions concernant les concepts de « diversité culturelle » et de « politiques culturelles ».</li> <li>• Nécessité de mieux coordonner et harmoniser les activités du Siège et des unités hors Siège afin d'accroître l'impact du programme.</li> <li>• Confirmation de l'importance d'une action de sensibilisation accrue avant la mise en œuvre d'activités opérationnelles concrètes.</li> <li>• Difficultés, dans certains États membres, de se conformer aux plans d'activité établis en raison des changements fréquents de gouvernements ou de l'instabilité politique.</li> <li>• Continuer à organiser des séminaires de formation aux niveaux national et régional.</li> <li>• Diversifier les versions linguistiques disponibles pour les documents de l'UNESCO (au moins dans les 6 langues officielles du système des Nations Unies).</li> </ul>	<p>Les fonds d'amorçage de l'UNESCO ont permis d'attirer des contributions financières ou en nature de la part d'organisations gouvernementales et non gouvernementales.</p>		

<p>Intégration des principes de la Déclaration universelle de l'UNESCO sur la diversité culturelle dans les politiques culturelles nationales et les politiques des organismes concernés du système des Nations Unies</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Sensibilisation aux principes de la Déclaration par la participation à de grands événements régionaux et internationaux, ainsi que l'organisation de réunions d'experts (Conseil de l'Europe, ISESCO, Organisation internationale de la Francophonie, Forum euro-méditerranéen des jeunes, Forum mondial de la culture, réunions ministérielles internationales et régionales, etc.).</li> <li>• Augmentation, en coopération avec les commissions nationales, du nombre de traductions de la Déclaration dans des langues nationales.</li> <li>• Organisation, en étroite coopération avec les commissions nationales et/ou des OIG/ONG, de manifestations célébrant la Journée mondiale de la diversité culturelle pour le dialogue et le développement (21 mai 2006 et 2007).</li> <li>• Poursuite de la diffusion, à titre d'outils d'information, d'éducation et de travail, des publications de l'UNESCO consacrées à la Déclaration (6 versions linguistiques, version destinée aux jeunes, ainsi que numéros 1 et 2 de la série Diversité culturelle).</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Répondre à des besoins nombreux à grande échelle.</li> <li>• Nécessité de mieux coordonner et harmoniser les activités du Siège et des unités hors Siège afin d'accroître l'impact du programme.</li> <li>• Confirmation de l'importance d'une action de sensibilisation accrue avant la mise en œuvre d'activités opérationnelles concrètes.</li> <li>• Trouver des partenaires désireux non seulement de lancer des initiatives, mais également d'en garantir la viabilité.</li> <li>• Difficultés, dans certains États membres, de respecter les plans d'activité établis en raison des changements fréquents de gouvernements ou de l'instabilité politique.</li> <li>• Poursuivre l'étroite coopération avec les États membres (par le biais des commissions nationales et des délégations permanentes) et les autres institutions du système des Nations Unies, en particulier pour maintenir le niveau de sensibilisation.</li> <li>• Maintenir les crédits budgétaires nécessaires comme capital d'amorçage pour les célébrations du 21 mai.</li> <li>• Diversifier les versions linguistiques disponibles pour les documents de l'UNESCO (au moins dans les 6 langues officielles du système des Nations Unies).</li> </ul>	<p>Les fonds d'amorçage de l'UNESCO ont permis d'attirer des contributions financières ou en nature de la part d'organisations gouvernementales et non gouvernementales.</p>		
<p>Production et publication du Rapport mondial de l'UNESCO sur la diversité culturelle</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Cinq enquêtes régionales sur les multiples aspects de la diversité culturelle.</li> <li>• Trois réunions du Comité consultatif d'experts pour le Rapport mondial sur la diversité culturelle.</li> <li>• Une réunion sur des questions théoriques concernant la culture, la diversité culturelle et l'universalisme.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Intensifier la coopération intersectorielle pour la rendre plus efficace, notamment en matière de partage de l'information.</li> <li>• Le rapport, une fois qu'il aura été publié et que ses recommandations auront été approuvées, devrait contribuer à la formulation de nouvelles approches qui seront intégrées dans les activités des</li> </ul>	<p>Coût moins élevé que pour le premier Rapport mondial de l'UNESCO.</p> <p>L'élaboration d'un rapport est une lourde tâche, qui nécessite qu'une équipe s'y consacre pleinement. Il n'y a pas d'autre solution concluante pour accroître l'efficacité.</p>		

	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Une réunion d'experts sur le thème « la diversité culturelle et l'éducation ».</li> <li>• Quarante-cinq études réalisées pour contribuer au Rapport mondial.</li> <li>• Poursuite de l'élaboration de la table des matières, du résumé analytique et du projet du Rapport mondial.</li> </ul>	<p>secteurs de programme.</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Maintenir les crédits budgétaires nécessaires pour assurer la visibilité et la promotion du Rapport mondial.</li> <li>• Diversifier les versions linguistiques disponibles pour les documents de l'UNESCO (au moins dans les 6 langues officielles du système des Nations Unies).</li> <li>• Le retard dans la création de l'Unité du rapport mondial (WRU) et l'incertitude qui en a découlé ont conduit à un calendrier des travaux serré.</li> <li>• Maintenir les crédits budgétaires requis (pas nécessairement au sein de la WRU - de préférence sur les budgets des unités hors Siège) pour les séminaires de formation aux niveaux national et régional.</li> <li>• Assurer des activités de suivi pour permettre aux hauts responsables de mieux comprendre les nouveaux arrangements administratifs, en mettant l'accent sur leur pertinence dans l'optique d'une plus grande appropriation transsectorielle.</li> </ul>			
--	--	---	--	--	--

**Paragraphe 04212 - Axe d'action 2 : Promotion, élaboration, mise en œuvre et actualisation des politiques culturelles**

Budget ordinaire (arrondi au millier de dollars)	
Planifié : 1 008 000	Effectif : 984 000

Résultats escomptés du 33 C/5	Réalizations	Défis/enseignements tirés	Rapport Coût-efficacité	Durabilité (Indicateurs ou mesures)	Recommandations du Conseil exécutif
Renforcement des capacités des États membres en matière de formulation et/ou de révision de leurs politiques culturelles	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Formulation d'une nouvelle politique pour le développement dans plusieurs pays d'Afrique (Burundi, République centrafricaine, Libéria).</li> <li>• Révision de politiques pour le développement afin d'y intégrer la composante « culture » dans plusieurs pays d'Afrique (Ouganda, Soudan ; proposition d'intégration de la Convention de 2005) et d'Amérique latine et des Caraïbes (Nicaragua, Équateur).</li> <li>• Renforcement des capacités des États membres</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Difficulté à trouver des interlocuteurs locaux expérimentés (notamment en Afrique).</li> <li>• Accroître les ressources extrabudgétaires afin de mettre en œuvre les activités (Burundi, Costa Rica, Tachkent).</li> <li>• Difficultés pour accéder à l'information locale quand il s'agit de pays en situation de conflit.</li> </ul>	Au Maghreb, collaboration fructueuse avec l'ISESCO, qui a apporté une contribution technique et financière.		

	<p>et des gestionnaires de la culture dans la formulation/révision de politiques culturelles à la suite d'ateliers organisés au Maghreb (Rabat, juin 2007), en Afrique (états généraux en RDC) et en Amérique latine (à Buenos Aires pour le MERCOSUR en avril 2007).</p>	<p>Instabilité et turbulences politiques et sociales dans des pays en conflit, post-conflit ou en campagne électorale (Afrique centrale, Amérique centrale, pays andins) : 13 pays d'Amérique latine et des Caraïbes ont changé de gouvernement en 2006.</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Augmenter les actions de suivi afin d'accroître les réponses des bureaux hors Siège à la demande d'information pour cette révision.</li> </ul>			
<p>Formation de gestionnaires et de décideurs, notamment en Afrique</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Renforcement des capacités des gestionnaires et décideurs en matière de tourisme culturel durable : accent mis sur le rôle des jeunes dans les pays desservis par le Bureau multipays de Moscou ; réunion des Chaires UNESCO et réseaux UNITWIN sur les routes du tourisme culturel (Paris, juin 2007) ; promotion des sites en Inde (Hampi Anguindi), en République dominicaine (La Isabela), et au Sénégal (lieux de mémoire de la traite négrière).</li> <li>• Gestionnaires et décideurs sensibilisés et formés à une approche culturelle du VIH et du SIDA (éducation à la prévention au Qatar, à Oman et en Équateur) ainsi qu'à l'utilisation du théâtre et des arts audiovisuels en Amérique latine et dans les Caraïbes (Cuba, Haïti) ; création de « SIDACULT-net », réseau régional de créateurs et d'experts culturels associés à la lutte contre le VIH et le SIDA.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Dans les pays desservis par le Bureau multipays de Moscou il y a une forte demande d'expertise mondiale de haut niveau pour améliorer les politiques culturelles.</li> </ul>	<p>À Cuba, pour une somme réduite engagée par l'UNESCO (15 000 dollars), grande efficacité avec la participation de 600 autorités culturelles, promoteurs culturels et éducateurs.</p> <p>À Moscou, les fonds d'amorçage de l'UNESCO ont permis d'attirer des contributions financières ou en nature de la part d'organisations gouvernementales et non gouvernementales des pays relevant du Bureau multipays.</p> <p>En Équateur, le soutien financier du Ministère de la culture a été institutionnalisé avec succès. Des politiques culturelles à moyen et long terme ont également été définies.</p> <p>En Amérique latine et dans les Caraïbes, les dépenses engagées sont compensées par des résultats de qualité à moyen terme.</p>	<p>À Moscou, les recommandations finales adoptées lors des conférences ont été soumises pour suite à donner aux autorités des États membres de la CEI chargées de la coopération intergouvernementale, ainsi qu'aux services compétents des pays relevant du Bureau multipays.</p> <p>En Équateur, la planification et les activités vont se poursuivre pendant l'année à venir. Le suivi du projet en assurera l'efficacité.</p>	
<p>Renforcement de la coopération régionale et interrégionale à l'appui des politiques culturelles</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Élaboration d'une étude comparative portant sur les politiques culturelles dans différents pays du Maghreb qui a servi de document de base à l'organisation d'un atelier de formation pour le renforcement des capacités des professionnels et gestionnaires des politiques culturelles.</li> <li>• Soutien au Centre indo-afro-américain en vue de l'intégration d'initiatives culturelles dans les</li> </ul>				

	<p>politiques de développement.</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Près de 70 responsables ont assisté au séminaire andin sur la diplomatie culturelle. Participation de 7 responsables culturels des ministères des affaires étrangères de pays de la région.</li> </ul>				
--	---	--	--	--	--

**Sous-programme IV.2.2 - Promouvoir le dialogue interculturel**

**Paragraphe 04221 - Axe d'action 1 : Élaboration de politiques favorisant le pluralisme culturel et le dialogue interculturel**

<b>Budget ordinaire (arrondi au millier de dollars)</b>	
<b>Planifié : 1 014 000</b>	<b>Effectif : 1 010 000</b>

Résultats escomptés du 33 C/5	Réalizations	Défis/enseignements tirés	Rapport coût-efficacité	Durabilité (indicateurs ou mesures)	Recommandations du Conseil exécutif
<p>Bonnes pratiques identifiées et analysées</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Réalisation d'études de cas et de recensements de bonnes pratiques en Afrique (Mali, RDC), en Amérique latine (Bolivie, Cuba, Venezuela, Pérou), en Asie centrale (Kazakhstan, Kirghizistan, Ouzbékistan, Tadjikistan), dans le Caucase (Arménie, Azerbaïdjan, Géorgie) et dans le monde arabe (Émirats Arabes Unis, Jordanie, Qatar).</li> <li>• Échange de données d'expérience entre jeunes de différents pays arabes, ainsi qu'entre femmes de pays méditerranéens.</li> <li>• Séances de travail sur le dialogue interculturel organisées à l'UNESCO en 2006 et 2007 (avec tous les secteurs de programme), avec la participation de chercheurs autochtones de 15 pays, en coopération avec le Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme.</li> <li>• Parution et large diffusion de plusieurs publications, par exemple : « Diversité culturelle et valeurs transversales : un dialogue Est-Ouest sur la dynamique entre spiritualité et laïcité », E/F, 2006 ; « Kaléidoscope de cultures », à la suite du projet pilote mis en place au Kazakhstan intitulé « Mosaïque de cultures » en coopération avec la Chaire UNESCO concernée et la Commission nationale du Tadjikistan pour l'UNESCO, 2007, R ; « Lessons learnt from cultural mapping as a practice of intercultural dialogue », 2007, E.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Malgré des difficultés en raison de zones sensibles ou en situation de post-conflit, bon niveau de réalisation grâce à une coopération très suivie avec les partenaires concernés.</li> <li>• Surmonter les difficultés liées à la présentation d'études par pays (informations inégalement disponibles, conceptions/compréhensions différentes des experts - ONG, commissions nationales, etc.).</li> <li>• Nécessité de renforcer la visibilité de l'action de l'UNESCO.</li> <li>• La sensibilité de la question et la situation politique dans certains États membres nuisent à la bonne marche de plusieurs travaux de recherche ; d'un point de vue stratégique, il est important de s'assurer d'un soutien politique pour avoir un effet sensible sur les résultats escomptés.</li> <li>• Nécessité de renforcer les contacts avec les partenaires pour le suivi et la mise en œuvre des recommandations des différentes rencontres régionales, interrégionales et internationales.</li> <li>• Renforcer le réseau créé en vue de mettre en place des activités sur le terrain.</li> </ul>	<p>Effets multiplicateurs pour renforcer le dialogue interculturel aux niveaux régional et interrégional.</p> <p>Grâce à l'amorce financière de l'UNESCO, les partenaires (États membres, ONG, institutions des Nations Unies) ont été disposés à compléter le budget des projets et à offrir des contributions en nature.</p>		

		<ul style="list-style-type: none"> <li>• Mettre à jour et développer davantage les sites Web concernés.</li> <li>• Dans le cadre du Programme de bourses pour les jeunes autochtones, poursuivre la coopération étroite qui existe de longue date avec le Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme.</li> </ul>			
<p>Renforcement des capacités initié</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Finalisation des derniers volumes de l'Histoire de l'humanité (volumes VI et VII) et de l'Histoire générale de l'Amérique latine (volumes VII et VIII).</li> <li>• Élaboration des volumes I, II et VI de « Différents aspects de la culture islamique ».</li> <li>• Finalisation de toutes les démarches administratives et intellectuelles pour le lancement du projet « Utilisation pédagogique de l'Histoire générale de l'Afrique » (en coopération avec l'Union africaine, ainsi qu'avec la WICS pour l'obtention d'un financement extrabudgétaire).</li> <li>• Renforcement des capacités, notamment par la création de chaires UNESCO de dialogue interculturel (Université catholique de Lyon, France, 2007 ; Université de Tbilissi (Géorgie), 2006 et Université Rovira i Virgili, Tarragone, Espagne, 2006).</li> <li>• Activités de sensibilisation, de formation et d'information menées au niveau interrégional/régional ou national en Afrique (par exemple : Angola, Congo, République démocratique du Congo, Namibie, Tanzanie), dans les États arabes (Rabat, Qatar, Oman), en Asie centrale et en Asie (par exemple : Beijing, Bangkok, Kazakhstan, Tadjikistan - l'accent étant mis en particulier sur les femmes) et en Amérique latine (par exemple : Cuba, Venezuela) en coopération avec les États membres et/ou l'ONU (Alliance des civilisations), des OIG (ALECSO, UE, etc.) et des ONG (Réseau d'Asie centrale pour les arts et la culture, Piste du patrimoine de la diaspora africaine (Bahamas), Forum des femmes autochtones, Forum public mondial « Dialogue des civilisations », etc.).</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Nécessité d'accroître les efforts de collecte de fonds en vue de réduire les retards de livraison des travaux. Ces retards sont également dus à des problèmes de disponibilité (problèmes de santé) des auteurs et rédacteurs en chef des volumes.</li> <li>• Achèvement des deux Histoires en 2008.</li> <li>• Achèvement de la publication en 2009.</li> <li>• Une fois obtenues les ressources extrabudgétaires nécessaires, démarrage, en 2008, de la première phase de mise en œuvre du projet.</li> <li>• Meilleure harmonisation du calendrier des activités décentralisées entre le Siège et les bureaux hors Siège.</li> <li>• Renforcer les capacités de mise en réseau des partenaires.</li> <li>• Accentuer la coordination consolidée des initiatives nationales et régionales, nombreuses et variées.</li> <li>• Mettre à jour et développer davantage les sites Web concernés.</li> <li>• Les partenariats spécifiques se sont avérés particulièrement utiles pour atteindre les objectifs de l'UNESCO ; il est important de mettre en place des partenariats mutuellement bénéfiques pour des projets ou activités spécifiques.</li> <li>• Confirmation de l'importance du renforcement de la capacité de transmission des établissements de formation.</li> </ul>	<p>Grâce à l'amorce financière de l'UNESCO, les partenaires (États membres, ONG, institutions des Nations Unies) ont été disposés à compléter le budget des projets et à offrir des contributions en nature.</p>		



		<ul style="list-style-type: none"> <li>• Importance de l'évaluation, par les personnes formées et par le Secrétariat, des activités de formation et des enseignements qui en sont tirés.</li> </ul>			
Stratégies politiques en faveur du dialogue interculturel mises en œuvre.	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Lancement effectif de la plate-forme pour l'Asie centrale. Premières consultations tenues et mesures prises en vue de créer une Plate-forme culturelle pour l'Asie centrale en faveur de la coopération et du dialogue, associant des décideurs et divers partenaires (une des recommandations de suivi du Festival sur la diversité culturelle et le dialogue en Asie centrale, Siège, 2005).</li> <li>• (a) Organisation de séminaires de consultation et d'information nationaux, interrégionaux et régionaux en soulignant les stratégies politiques possibles en faveur des peuples autochtones (par exemple : République démocratique du Congo, Pérou, Mexique, Équateur, Cuba) et/ou (b) participation à ces séminaires en vue de défendre l'idée qu'il est nécessaire d'adopter de telles stratégies (par exemple : rencontre des Ministres de la culture des pays du groupe ACP à Saint-Domingue ; réunion sur les PEID aux Seychelles ; réunions des Ministres de la culture de la région Amérique latine et Caraïbes).</li> <li>• Plusieurs publications parues et largement distribuées (« Intégration des principes de la diversité culturelle et du dialogue interculturel dans les politiques du développement durable », E/F/A, 2007 ; L'UNESCO et les peuples autochtones : un partenariat pour la promotion de la diversité culturelle, E/F/S, 2007).</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Répondre aux exigences, nombreuses et complexes, des États membres et des ONG.</li> <li>• Accroître les mesures de suivi en vue d'améliorer l'action du Siège et des bureaux hors Siège.</li> <li>• Malgré une planification approfondie, difficultés pour assurer la pérennité des activités en raison de fréquents changements de gouvernement et/ou de la situation politique.</li> </ul>			

**Paragraphe 04222 - Axe d'action 2 : Renforcement des compétences en matière de communication interculturelle**

<b>Budget ordinaire</b> (arrondi au millier de dollars)	
<b>Planifié : 885 000</b>	<b>Effectif : 900 000</b>

Résultats escomptés du 33 C/5	Réalisations	Défis/enseignements tirés	Rapport coût-efficacité	Durabilité (indicateurs ou mesures)	Recommandations du Conseil exécutif
Meilleure compréhension des processus d'échange et des interactions culturelles	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Mise en place d'une plate-forme sur les outils, approches et méthodes pour la pratique du dialogue interculturel.</li> <li>• Organisation de manifestations internationales, régionales et interrégionales en vue (i)</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Suivi des recommandations formulées au cours de ces</li> </ul>	L'amorce financière de l'UNESCO a permis d'attirer des contributions en nature d'organisations gouvernementales et non		

	<p>d'identifier et analyser les bonnes pratiques de renforcement des compétences et de la créativité interculturelles au service du développement durable (Siège - dans le cadre du Plan Arabia, Viet Nam, Népal, Liban, Maroc, Fédération de Russie et Equateur) et (ii) d'intégrer l'idée de liens entre la diversité, le dialogue et le développement dans les cadres conceptuels et stratégiques de la DEDD (Siège, Tanzanie, Chine, Cambodge).</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Publication et diffusion de « La passerelle des contes », 2007, dans le cadre du Projet Caucase, E et langues nationales concernées.</li> <li>• Programme thématique intersectoriel du Secteur de la culture intitulé « Intégration de la diversité culturelle et du dialogue interculturel dans la DEDD » incorporé dans le Plan d'action de l'UNESCO concernant la DEDD, et activités concrètes menées dans le domaine de l'éducation au patrimoine et de la cartographie des ressources culturelles.</li> <li>• Exposé sur « La place de la culture dans la DEDD », présenté lors de la session des 60 minutes pour convaincre de l'UNESCO consacrée à la DEDD et utilisé par les bureaux hors Siège de l'Organisation dans le cadre de leurs activités relatives à la DEDD.</li> </ul>	<p>manifestations.</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Publications envoyées aux partenaires et à des centres universitaires et bibliothèques ; travail de diffusion à poursuivre.</li> <li>• Susciter une conception commune, au sein de l'UNESCO (au Siège et hors Siège) et avec les partenaires de la DEDD, en vue de généraliser l'idée de diversité culturelle dans l'éducation au service du développement durable et développer la mémoire institutionnelle existante concernant les travaux de l'UNESCO sur la culture et le développement durable.</li> </ul>	<p>gouvernementales des pays concernés.</p>		
<p>Pratiques et approches interculturelles mises au point et appliquées</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Analyse du lien existant entre la diversité culturelle et les pratiques de prévention et de résolution des conflits en Afrique du Sud.</li> <li>• Dans le cadre du projet la Route de l'esclave : (i) organisation de séminaires internationaux et régionaux sur les interactions culturelles créées par la traite des esclaves et l'esclavage dans le monde arabo-islamique, dans l'océan Indien, en Turquie et en Inde ; (ii) organisation de manifestations visant à commémorer le bicentenaire de l'abolition de la traite négrière transatlantique au Royaume-Uni, aux Bahamas, à la Jamaïque, à l'ONU à New York et au Ghana, ainsi que le 10 mai en France, et participation à ces manifestations ; (iii) publication/diffusion d'un dossier pédagogique</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Décalage entre la théorie sur le rôle de la culture dans les conflits de communautés et la perception qu'en ont dans la réalité les parties prenantes locales.</li> <li>• Répondre à la forte demande de documents stratégiques de l'UNESCO relatifs à la communication interculturelle et interreligieuse dans les différentes langues nationales émanant des pays concernés.</li> <li>• Compte tenu de la portée du projet la Route de l'esclave et des attentes qu'il suscite partout dans le monde, il est nécessaire de renforcer et</li> </ul>	<p>L'amorce financière de l'UNESCO a permis d'attirer des contributions en nature venant d'organisations gouvernementales et non gouvernementales des pays concernés.</p> <p>Les activités ont servi de base à l'élaboration des documents de l'UNESCO relatifs à la programmation par pays dans les pays concernés.</p>		

	<p>pour l'Amérique centrale ; Brochure 2006 de la Route de l'esclave, E/F/S/A/P, ainsi que Bulletin d'information sur la Route de l'esclave, 2006, E/F ; DVD sur la Route de l'esclave, 2007, et création et mise à jour régulière du site Web de la Route de l'esclave ; suivi permanent de l'exposition itinérante mise en place en coopération avec le Centre Schomburg ; (iv) attribution du label du projet la Route de l'esclave à diverses initiatives (publications, productions, films, spectacles, etc.) ; (v) projets opérationnels lancés et menés (Festival du film afro-andin, traditions orales liées à la traite des esclaves et à l'esclavage en Turquie, inventaire des lieux de mémoire, Festival international du film de Zanzibar, etc.).</p>	<p>consolider le mécanisme de coordination intersectorielle et d'accroître considérablement les efforts de mobilisation de fonds.</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Certains partenariats (Maire de Londres, ONG britanniques) se sont avérés très efficaces pour célébrer avec succès le bicentenaire de l'abolition ; il importe de mettre en place des partenariats mutuellement bénéfiques pour des projets ou activités spécifiques.</li> </ul>			
<p>Activité phare : Promotion du dialogue interreligieux Encouragement au dialogue, en particulier parmi les jeunes, avec la participation de personnalités religieuses</p> <p>Éducateurs et représentants de la société civile davantage sensibilisés au rôle et à la valeur du dialogue interreligieux</p> <p>Renforcement du réseau de chaires UNESCO dans le domaine du dialogue interculturel et interreligieux</p> <p>Production et diffusion de publications pertinentes</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Organisation de réunions régionales et internationales visant à promouvoir, encourager et analyser le dialogue interreligieux, et participation à ces réunions (par exemple : séminaire lors du Forum euro-méditerranéen des jeunes de l'UNESCO, Chypre, 2006 ; Barcelone 2006 et Lérida 2007 ; Géorgie 2007 et Rio de Janeiro 2007).</li> <li>• Mise en œuvre d'une formation de formateurs (TOT) en Afrique de l'Est réunissant des associations féminines de dialogue interreligieux pour la médiation en cas de conflit et la réconciliation (Nairobi, 2007) et dans le Caucase en coopération avec l'ONG Century 21 (Géorgie, 2007).</li> <li>• Création du Réseau de chaires UNESCO pour le dialogue interreligieux pour la compréhension interculturelle (accord signé en mars 2006), qui permet à des étudiants, professeurs et chercheurs de bénéficier d'un enseignement à la fois laïc, interculturel et multireligieux ; tenue de la première réunion du Réseau (Moscou, septembre 2007) ; création de deux Chaires additionnelles dans le domaine du dialogue interculturel/ interreligieux (Autriche, Université de Graz, 2007, et États-Unis, University of Oregon, 2007).</li> <li>• Contribution à la publication et à la diffusion de plusieurs ouvrages et articles, notamment dans le cadre de la coopération avec les Chaires UNESCO sur le dialogue interreligieux et interculturel et avec des ONG spécialisées.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Accentuer la coordination consolidée des initiatives nationales et régionales, nombreuses et variées.</li> <li>• Organiser des activités malgré l'instabilité politique dans les régions concernées.</li> <li>• Identifier des partenaires éminents et déterminés.</li> <li>• Conformément aux accords conclus avec le Réseau et les Chaires concernées, continuer de leur fournir une assistance et de faciliter leur participation aux programmes et activités de l'UNESCO.</li> </ul>	<p>Contribution en nature de la Conférence mondiale des religions pour la paix.</p>		

Sous-programme IV.2.3 - Renforcer les industries culturelles et l'artisanat

Paragraphe 04231 - Axe d'action 1 : Développement des industries culturelles et renforcement de partenariats

Budget ordinaire (arrondi au millier de dollars)	
Planifié : 1 571 000	Effectif : 1 596 000

Résultats escomptés du 33 C/5	Réalisations	Défis/enseignements tirés	Rapport coût-efficacité	Durabilité (indicateurs ou mesures)	Recommandations du Conseil exécutif
Renforcement des capacités de production et du développement des marchés locaux et nationaux, notamment dans les PMA	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Nombre d'activités ont porté sur le livre, la lecture et la traduction.</li> <li>• L'Index translationum a manifesté un grand potentiel de croissance dû à l'importance grandissante de la traduction dans un monde globalisé.</li> <li>• Le Web et l'usage effectif des réseaux de presse constituent un facteur clé. Les activités en faveur de la traduction sont apparues au cœur de la démarche de promotion du multilinguisme. Une mise à jour/modernisation de la bibliographie de la traduction, l'Index translationum, a été lancée.</li> <li>• La Journée mondiale du livre et du droit d'auteur et la Capitale mondiale du livre se sont poursuivies avec un bon impact dont a aussi bénéficié la Journée de la langue maternelle.</li> <li>• Les coopérations avec l'ACCU et le CERLALC ont été qualitativement renforcées.</li> <li>• Dans le cadre des efforts pour l'intégration régionale africaine, l'UNESCO s'est associée à l'Académie africaine des langues pour la réalisation d'un séminaire sur les langues transfrontalières (mars 2006).</li> <li>• Grâce au soutien financier de la Ville d'Anvers et du Rotary Club de la ville, des bibliothèques de Tombouctou, de Bandiagara et de Bamako (Mali) ont pu bénéficier d'une donation de livres neufs d'une valeur de 36 000 euros.</li> <li>• Une nouvelle édition du guide La donation du livre de l'UNESCO a été publiée et distribuée en France, au Mali et en Côte d'Ivoire.</li> <li>• Le Portail du livre africain, en phase de développement à Bamako, a été développé. <ul style="list-style-type: none"> <li>- Atelier roman-photo pour le VIH et le SIDA en Afrique de l'Ouest finalisé</li> </ul> </li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Des efforts ont été accomplis pour rationaliser les activités relatives à la traduction et au multilinguisme pour mieux répondre à la priorité transversale que constitue la question des langues dont la coordination a été confiée au Secteur de la culture.</li> <li>• Les projets concernant la donation sont les plus adaptés au financement de sponsors privés.</li> <li>• Un grand nombre d'activités ont été mises en œuvre en relation avec les bureaux décentralisés. La coopération entre le Siège et les bureaux a permis de ne négliger aucune région ni aucun domaine.</li> <li>• Un renforcement des synergies interagences au titre de la coopération Sud-Sud a été très soutenu avec le PNUD, la CNUCED, le BIT et l'OMPI.</li> <li>• Des publications ciblées ont été réalisées en tant qu'outils pédagogiques ou pour les décideurs dans les différents domaines et des expositions visant la promotion de la créativité traditionnelle et contemporaine ont été organisées.</li> </ul>	<p>L'Index translationum fonctionne aussi grâce au travail volontaire d'une centaine de bibliothèques nationales et de dizaines d'experts en langues. Il n'a jamais été aussi productif qu'à présent.</p> <p>Les actions CML, JILM (21 fév.) et JML (23 avr.) sont entièrement basées sur l'appui des partenaires extérieurs. Le ratio entre travail du Secrétariat et implication extérieure est marqué par une grande prépondérance du deuxième.</p> <p>Alliance globale : la mesure par le nombre des membres donne un résultat très positif. Une analyse de la relation entre les objectifs de la Convention de 2005 et des projets labellisés ou soutenus par l'Alliance globale devra être menée.</p>	<p>Index translationum : stabilité ou croissance de la réponse dans l'offre et la demande d'information.</p> <p>CML, JILM (21 FEV) et JML : stabilité ou croissance de la réponse dans l'offre et la demande d'information.</p> <p>Portail, atelier et projet poésie : reprise des projets par les acteurs de la société civile, dans le cadre des marchés locaux.</p>	

	<p>(extrabudgétaire).</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Projet « Poésie aux EAU » lancé (extrabudgétaire).</li> <li>• La priorité accordée à l'Afrique s'est étendue à la réalisation du Forum de Brazzaville sur la coopération Sud-Sud pour les industries créatives réalisé avec le Bureau de Brazzaville, les fonds du Programme ordinaire et le soutien de DANIDA, dans le cadre de la démarche méthodologique expérimentée par l'Alliance globale pour la diversité culturelle - dont le succès s'est surtout mesuré au nombre croissant des membres (570) et des appuis nouveaux ou renforcés. On s'est attaché à faire porter l'attention sur les PMA et les pays en post-conflit comme le Libéria.</li> <li>• Des actions en faveur du cinéma, comme le soutien au FESPACO, ont été favorisées.</li> <li>• D'autres innovations ont été poursuivies comme le programme « Artistes en développement », dont les projets concernent le développement et la pérennisation des apprentissages locaux, aussi bien dans le cinéma, la photographie, que les festivals artistiques et l'artisanat, et les « Villes créatives », dont plusieurs réseaux thématiques ont commencé à se constituer.</li> <li>• En plus du Siège ou en collaboration avec celui-ci, 22 bureaux ont contribué à l'obtention de ce résultat escompté.</li> </ul>				
<p>Renforcement de la promotion du droit d'auteur et de la condition sociale des artistes</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Dans le domaine du droit d'auteur, des initiatives significatives ont été menées autour de la lutte contre le piratage : organisation d'ateliers de lutte contre le piratage à Harare (Zimbabwe) et à Lilongwe (Malawi) dans le prolongement de la formation de formateurs en matière de lutte contre le piratage en Afrique australe ; publication, en ligne, du Bulletin du droit d'auteur dans les six langues officielles jusqu'à la fin de l'exercice biennal ; une étude sur les moyens de lutter efficacement contre le piratage a été commandée et produite ; la Chaire UNESCO pour l'enseignement de la propriété intellectuelle (option Droit d'auteur et Droits voisins) au Cameroun a été inaugurée.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Droit d'auteur : l'approche du fléau du piratage par des mesures de formation et d'information s'est révélée féconde. La modalité des ateliers de formation de formateurs qui bénéficie à une sous-région et trouve des prolongements dans les pays concernés a montré son efficacité.</li> <li>• La complémentarité avec les objectifs de la Convention de 2005 devra susciter un rapprochement encore plus grand.</li> <li>• La coopération entre le Siège et les bureaux a été très significative.</li> <li>• De même, la collaboration entre l'UNESCO et l'OMPI a été renforcée.</li> </ul>			

Dans le domaine artistique :

(i) promotion de la condition sociale des artistes :

- Observatoire mondial sur la condition de l'artiste, contenant :
  - des données concernant 50 États membres ;
  - 320 documents ;
  - 104 hyperliens vers des articles, conventions et recommandations du BIT et de l'Union européenne ;

(ii) coopération avec les ONG artistiques :

1. Accords-cadres avec l'IIT (Institut international du théâtre), le CIM (Conseil International de la musique) et PEN International :

- participation de 150 musiciens, acteurs, écrivains ou poètes à des congrès, réunions et comités dans les domaines artistiques ;
- formation continue pour 80 acteurs, écrivains et poètes d'Afrique (Burkina Faso, Côte d'Ivoire, Sénégal), d'Asie (Bangladesh, Philippines), d'Amérique du Sud (Colombie) et d'Europe (Roumanie, Chypre) ;

(iii) la Conférence mondiale sur l'éducation artistique, tenue à Lisbonne (6-9 mars), a rassemblé 1 200 participants, représentants de la société civile et des États membres, et universitaires de haut niveau. Elle a marqué l'engagement des États membres à intégrer les recommandations visant à une prise en compte réelle de la dimension artistique dans les programmes scolaires afin de promouvoir une meilleure compréhension et acceptation du respect de la diversité culturelle parmi les jeunes. La Feuille de route sur l'éducation artistique a été transmise aux États membres, aux ONG et plus de 2 500 professionnels en anglais et en français. Un site pour accueillir les résultats de la Conférence mondiale a été créé.

- En plus du Siège ou en collaboration avec celui-

- Le choix des priorités a conduit à mettre fin au Bulletin du droit d'auteur et à d'autres activités mais la fonction d'information ne sera pas abandonnée avec la mise en place de l'Observatoire sur la piraterie qui a déjà fait l'objet d'un travail préliminaire.

- Une réorganisation complète du site de l'Observatoire mondial dans le cadre du suivi de la Recommandation relative à la condition de l'artiste, a été réalisée afin qu'il réponde aux objectifs visés par la Convention de 2005.

- Le rôle fédérateur de l'UNESCO est à redéfinir dans le cadre d'une évolution significative de la condition de l'artiste dans le monde.

- L'importance des ONG dans la mobilité des artistes et les échanges culturels et sociaux n'est plus à démontrer ; cependant un effort supplémentaire doit être réalisé, notamment dans le cadre de la promotion de la diversité culturelle, afin que ces échanges soient plus équilibrés entre les cultures et les individus.

- Ce programme a eu un retentissement dont les effets ont dépassé les possibilités programmatiques et budgétaires de l'UNESCO. Il a montré une excellente coopération Siège/bureaux. Il suppose un renforcement de la coopération intersectorielle CLT/ED.

Le travail sur le logiciel Symplify limite les possibilités de créer de vraies interphases avec le public et les spécialistes. Dans ce sens le rapport qualité/prix laisse à désirer.

Le travail qui est réalisé par les ONG pour le compte de l'UNESCO est digne d'être salué. Dans tous les cas les contributions de l'UNESCO pour une activité donnée sont significativement augmentées par l'ajout d'autres contributions.

L'UNESCO a décidé de poursuivre ce programme au titre des fonds extrabudgétaires et de l'assistance technique fournis aux États membres, notamment à travers les activités décentralisées.

Visites à l'Observatoire mondial sur la condition sociale de l'artiste.

Les ONG ne cessent de se développer en créant des nouveaux centres nationaux. Leur extension géographique est le gage de leur universalité et le critère d'évaluation principal.

Bonne consultation du site LEA (liens pour l'art et l'éducation).

ci, 12 bureaux ont contribué à l'obtention de ce résultat escompté.

**Paragraphe 04232 - Axe d'action 2 : Promotion de l'artisanat et du design aux fins du développement durable**

<b>Budget ordinaire</b> (arrondi au millier de dollars)	
<b>Planifié : 1 048 000</b>	<b>Effectif : 1 044 000</b>

Résultats escomptés du 33 C/5	Réalisations	Défis/enseignements tirés	Rapport coût-efficacité	Durabilité (indicateurs ou mesures)	Recommandations du Conseil exécutif
Développement du secteur de l'artisanat dans les PMA	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Atelier-symposium sur les teintures naturelles (Hyderabad, novembre 2006), qui a réuni en Inde plus de 600 participants venus du monde entier.</li> <li>• Coopération avec l'OMT dans le cadre de la conférence internationale « Tourisme et artisanat ».</li> <li>• Lancement d'un Dream Centre, centre d'activités artistiques destiné aux enfants au Libéria et à Jérusalem.</li> <li>• En plus du Siège ou en collaboration avec celui-ci, 14 bureaux ont contribué à l'obtention de ce résultat escompté.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Approche novatrice dans la conception de la réunion académique et technique ; importance soulignée des liens entre artisanat et environnement.</li> <li>• Identification de groupes de pays ayant initié une politique artisanat/tourisme.</li> </ul>			
Renforcement des capacités professionnelles des maîtres artisans, principalement celles des femmes, en matière de design, production et gestion	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Publication du fascicule atelier-rencontre pour les femmes artisanes de l'océan Indien.</li> <li>• Publication d'un outil pédagogique sur l'artisanat et le design, regards croisés.</li> <li>• Publication d'un ouvrage sur les lignes directrices d'une politique de l'artisanat.</li> <li>• Contribution au Programme « Artists in Development » par les projets :</li> <li>• « Training workshops for crafts women in India », « Design workshops in artisans villages in Vietnam », « Santa Fe international Folk Art Market » (États-Unis), « Innovación en la artesanía para America Latina y el Caribe » (Mexique), « Making Cultural Enterprises Work for Arts and Creativity: Strengthening Phumani Paper » (Afrique du Sud).</li> <li>• En plus du Siège ou en collaboration avec celui-ci, 12 bureaux ont contribué à l'obtention de ce résultat escompté.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Les demandes d'exemplaires supplémentaires témoignent de l'intérêt pour ces ouvrages de référence en matière de formation.</li> <li>• Ateliers de restitution et meilleure prise en compte de l'interaction artisans/designers.</li> <li>• Difficultés dans la mise en place de réseaux et bons résultats des ateliers par l'introduction de nouvelles techniques de design.</li> <li>• Amélioration de la production.</li> <li>• Participation au niveau international.</li> </ul>	Difficultés dans l'exécution d'un programme dense. Accroître les actions de recherche de fonds extrabudgétaires afin de faire face au volume des activités.		

<p>Élargissement de l'accès des artisans et designers des pays en développement au marché international.</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Organisation de deux expositions sur la promotion de la bijouterie contemporaine andine et de deux expositions des produits artisanaux labellisés (Foire de Paris, Folk Art Market, Maison et Objet).</li> <li>• Organisation de 4 concours dans le cadre du Social Design 21 Network.</li> <li>• Extension du Label/Reconnaissance d'excellence UNESCO pour l'artisanat à titre expérimental dans les Caraïbes et dans les pays du Sahel et poursuite de l'activité en Asie.</li> <li>• En plus du Siège, ou en collaboration avec celui-ci, 11 bureaux ont contribué à l'obtention de ce résultat escompté.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Grand intérêt pour ces initiatives de l'UNESCO dans des salons internationaux.</li> <li>• Accroître les actions d'harmonisation avec les bureaux hors Siège pour la recherche de financements extrabudgétaires.</li> <li>• Présence de l'UNESCO dans des salons professionnels de l'artisanat et du design.</li> <li>• Difficulté dans la mise en place d'un projet novateur en ligne.</li> <li>• Accroître les actions de coordination avec les bureaux hors Siège et de recherche de financements complémentaires.</li> </ul>			
--	---	--	--	--	--

## Projets relatifs aux thèmes transversaux

### L'élimination de la pauvreté, en particulier l'extrême pauvreté

#### Objectifs stratégiques du 31 C/4

**Objectif stratégique 1 :** Contribuer à élargir la portée des stratégies internationales et nationales de lutte contre la pauvreté par l'intégration dans des stratégies de l'éducation, de la culture, des sciences et de la communication.

**Objectif stratégique 2 :** Favoriser l'instauration d'une coordination efficace entre les stratégies nationales de lutte contre la pauvreté et les dispositifs de développement durable, en se concentrant sur les domaines de compétence de l'UNESCO. En outre, contribuer à mobiliser le capital social en développant les capacités et les institutions, notamment dans le domaine public, en vue de permettre aux pauvres d'exercer leurs droits.

**Objectif stratégique 3 :** Contribuer à la mise en place d'un cadre et d'un environnement de politique nationale propres à favoriser l'autonomisation, les approches participatives et la création de moyens de subsistance.

#### Paragraphe 04311 - Thème transversal : Développement de l'écotourisme culturel dans les régions montagneuses d'Asie du Centre et du Sud

Budget ordinaire (arrondi au millier de dollars)

Planifié : 361 000

Effectif : 361 000

Résultats escomptés du 33 C/5	Réalizations	Défis/enseignements tirés	Rapport coût-efficacité	Durabilité (indicateurs ou mesures)	Recommandations du Conseil exécutif
<p>Développement des capacités locales en matière de gestion de l'écotourisme, de commercialisation et de prestation de services</p> <p>Renforcement d'un réseau régional conçu pour mettre en</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Les avantages socioéconomiques du secteur de l'écotourisme ont été reconnus par les pays d'Asie du Centre et du Sud participants : le Bhoutan, l'Inde, l'Iran, le Kazakhstan, le Kirghizistan, le Népal, le Pakistan, le Tadjikistan.</li> <li>• Les dix sites du projet dans les huit pays participants sont tous extrêmement isolés et pauvres ; mise en place de l'écotourisme en tant</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Renforcer et consolider la décentralisation au profit des mécanismes des bureaux hors Siège.</li> <li>• Etant donné que le projet ne concerne que des sites de haute montagne, les activités se limitent à la saison estivale dans les huit pays</li> </ul>	<p>Le projet transversal de développement de l'écotourisme culturel dans les régions montagneuses d'Asie du Centre et du Sud existe depuis six ans et bénéficie d'un soutien supplémentaire de sources extrabudgétaires considérables.</p>	<p>La durabilité des associations d'écotourisme culturel créées dans le cadre du projet a été renforcée : l'Association des accompagnateurs de randonnées et l'Association des prestataires de services dans les sites sélectionnés des pays participants sont</p>	



<p>commun les expériences et les compétences professionnelles</p>	<p>que source essentielle de revenus en espèces pour les populations locales dans les sites du projet.</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Renforcement des organisations de la société civile et à base communautaire sur les sites du projet au Pakistan, au Kirghizistan, en Iran et ailleurs, grâce au travail accompli par les organisations partenaires de l'UNESCO dans le cadre de ce programme régional de l'UNESCO.</li> <li>• Augmentation de 25 % des revenus des ménages sur le site du projet en Inde.</li> </ul>	<p>où le projet est mis en œuvre, de mai à septembre environ. Ce facteur a parfois freiné la capacité de mener à bien toutes les activités planifiées.</p>		<p>désormais autonomes.</p> <p>Le potentiel écotouristique a été reconnu par les autorités tadjikes et kirghizes et a été intégré dans leur stratégie nationale de développement, ce qui a conduit à un renforcement des partenariats au niveau national.</p> <p>Les projets pilotes lancés dans le cadre du projet ont déjà été reproduits avec succès ailleurs, par exemple en Inde et au Tadjikistan.</p>	
<p>Formation de populations rurales à la production, à la commercialisation et à la vente d'objets d'artisanat</p> <p>Création de chambres d'hôtes dans les communautés</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Au nombre des résultats du projet figurent l'organisation de festivals locaux, culturels et autres, la production d'informations de qualité sur les régions où les activités du projet sont menées, la création de chambres d'hôtes supplémentaires gérées par les communautés et le développement des liens avec les agences de voyages locales et régionales.</li> <li>• Des formations ont été organisées régulièrement pour les guides et prestataires de services locaux au niveau sous-régional, avec une garantie d'emploi pendant la saison touristique. Le projet était particulièrement axé sur les femmes et les jeunes, contribuant à renforcer les compétences, l'emploi et les perspectives économiques grâce au développement du tourisme. Des chambres d'hôtes et des services de qualité sont fournis par l'association META dans le Pamir oriental (Tadjikistan) et par l'Association des prestataires de services dans la région du lac Yssyk-Köl (Kirghizistan).</li> <li>• Au Tadjikistan, la qualité des produits artisanaux de la région du Mourgab s'améliore constamment, ce qui a permis la participation au programme de Label UNESCO d'excellence pour l'artisanat 2007.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Lors de la conception et de la mise en œuvre des activités du projet, les 10 projets pilotes, menés dans huit pays d'Asie du Centre et du Sud, ont pu tirer parti de la connaissance qu'ont les ONG partenaires - locales pour la plupart - des communautés locales et des liens étroits qu'elles entretiennent avec elles ; l'UNESCO a apporté son expertise technique en tant que de besoin et a assuré le suivi de la mise en œuvre et des résultats obtenus.</li> </ul>		<p>Le projet a eu des effets concrets et notables sur la réduction de la pauvreté rurale : il a notamment permis la création d'emplois et d'entreprises au plan local, a protégé et revivifié le patrimoine culturel et naturel en tant qu'élément essentiel de tous les efforts à venir en vue de parvenir au développement durable et a grandement accru la participation locale au développement d'un tourisme culturel durable et de l'écotourisme dans certaines des communautés montagnardes les plus pauvres et les plus isolées d'Asie. Le projet a en outre aidé les communautés locales, sur ces sites et ailleurs, à réinvestir dans des initiatives de micro-financement et des fonds communautaires, contribuant à une viabilité à long terme.</p> <p>Les pays participants, par exemple les autorités kirghizes, s'appuient désormais sur le secteur de l'écotourisme culturel, en pleine expansion, pour développer leurs régions rurales et tentent de faciliter cette expansion par des mesures juridiques.</p>	

<p>Conservation du patrimoine culturel et naturel dans les zones du projet</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Le projet a contribué à conserver les ressources naturelles et culturelles et a bénéficié d'un niveau élevé de participation et d'auto-mobilisation des communautés.</li> <li>Les projets ont cherché à nouer des liens entre les communautés et les pouvoirs publics, en montrant comment le développement d'un tourisme basé sur les communautés au niveau local peut aider l'État à atteindre ses propres objectifs en termes de réduction de la pauvreté, de préservation de l'environnement et de protection du patrimoine culturel, tout en garantissant la pleine participation des communautés locales.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Les communautés et leurs associations constituent souvent la seule solution pour une protection efficace du patrimoine culturel dans les régions reculées.</li> </ul>		<p>Le programme visait à mobiliser le capital social en développant les capacités et les institutions, notamment par le biais de ses activités de renforcement des capacités et de formation, et à favoriser les approches participatives et la création de moyens de subsistance. Ces objectifs ont été atteints grâce à l'appropriation et la gestion des activités par les communautés locales et à l'accent mis sur les activités génératrices de revenus et les possibilités d'emploi issues du développement de l'écotourisme culturel basé sur les communautés.</p> <p>La création de partenariats liant écotourisme et protection du patrimoine augmente au niveau local entre des ONG nationales et internationales, des universités et les pouvoirs publics.</p>	
<p>Diffusion des enseignements tirés</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Un film (Entre ciel et montagne, 2004), une brochure (Entre ciel et montagne : écotourisme culturel dans les régions montagneuses d'Asie du Centre et du Sud, 2004), un livre (Réduction de la pauvreté et tourisme basé sur les communautés : Expériences en Asie du Centre et du Sud, disponible en anglais et russe, décembre 2006), ainsi que le rapport final intitulé « Développement de l'écotourisme culturel dans les régions montagneuses d'Asie du Centre et du Sud » (décembre 2007), qui présente les enseignements tirés, ont été produits et largement diffusés.</li> </ul>			<p>Le film, la brochure et le livre continueront d'être largement diffusés aux responsables de l'élaboration des politiques travaillant sur les questions de pauvreté, ainsi qu'aux pouvoirs publics, aux ONG, à d'autres organisations internationales, aux opérateurs touristiques et au grand public.</p>	

**Paragraphe 04312 - Thème transversal : Réduction de la pauvreté chez les jeunes grâce au tourisme et au patrimoine**

<b>Budget ordinaire</b> (arrondi au millier de dollars)	
<b>Planifié : 300 000</b>	<b>Effectif : 299 000</b>

Résultats escomptés du 33 C/5	Réalizations	Défis/enseignements tirés	Rapport coût-efficacité	Durabilité (indicateurs ou mesures)	Recommandations du Conseil exécutif
<p>Jeunes formés et employés dans le domaine du tourisme culturel</p> <p>Élaboration et application de</p>	<p>(i) Formation de plus de 200 jeunes de 11 pays à la préservation et la gestion de sites du patrimoine ; création d'industries culturelles ; tourisme lié au patrimoine ; organisation de visites guidées, promotion de l'esprit d'entreprise ;</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Le fait que certains sites du projet sont situés dans des régions rurales a posé des problèmes de communication.</li> </ul>		<p>Mécanismes pour l'emploi durable des jeunes mis en place et utilisés dans sept des onze pays du projet.</p>	

<p>stratégies communautaires pour la création d'emplois</p> <p>Élaboration d'orientations concernant l'intégration de la préservation du patrimoine et des stratégies de création d'emplois dans les plans de réduction de la pauvreté</p> <p>Création d'une chaire UNESCO dans le domaine du tourisme et du développement liés au patrimoine</p>	<p>utilisation des TIC dans la documentation et le tourisme liés au patrimoine.</p> <p>(ii) 74 jeunes employés à plein temps et 22 autres employés à mi-temps dans 8 pays.</p> <p>(iii) Partenariats mis en place avec des ministères, des organisations communautaires et le secteur privé.</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• La collaboration avec le département de technologie de l'Université des Indes occidentales dans les onze pays de mise en œuvre du projet a offert une solution novatrice pour garantir une communication efficace avec eux, grâce à des téléconférences mensuelles.</li> <li>• La participation des commissions nationales pour l'UNESCO au niveau de la coordination s'est avérée extrêmement précieuse pour mener à bien les projets.</li> <li>• La collaboration intersectorielle entre les Secteurs de la communication et de l'information, de l'éducation et de la culture a permis de réaliser avec succès des activités de formation utilisant du matériel pédagogique à vocation professionnelle ou non ainsi que les centres multimédia communautaires et d'importants sites de formation au service du projet.</li> <li>• Un projet de manuel a été élaboré et sera diffusé au premier trimestre 2008. Ce manuel servira de guide pédagogique pour la mise en œuvre de futurs projets Youth PATH.</li> </ul>		<p>Les ministères du tourisme, de la jeunesse et de la culture se sont engagés à apporter un soutien durable au projet.</p>	
---	--	--	--	---	--

**Paragraphe 04313 - Thème transversal : Le Sahara des cultures et des peuples**

<b>Budget ordinaire</b> (arrondi au millier de dollars)	
<b>Planifié : 150 000</b>	<b>Effectif : 150 000</b>

Résultats escomptés du 33 C/5	Réalizations	Défis/enseignements tirés	Rapport coût-efficacité	Durabilité (indicateurs ou mesures)	Recommandations du Conseil exécutif
<p>Élaboration et mise à disposition d'une stratégie opérationnelle de lutte contre la pauvreté et d'outils méthodologiques facilitant la mise en œuvre d'actions de terrain</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• En coopération avec des États du Sahara, des institutions des Nations Unies (PNUD, OMT, PNUJ), des organismes publics, des entreprises privées et la société civile, par des ateliers, séminaires, activités de terrain, élaboration d'un document de stratégie, incluant des recommandations (en anglais et français) pour mettre en œuvre des politiques et des projets de lutte contre la pauvreté par « le pouvoir de la culture ».</li> <li>• Sensibilisation du grand public et des décideurs</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Grand intérêt des responsables politiques, décideurs locaux, institutions des Nations Unies et populations concernées pour le projet, qui propose de lutter solidairement contre la pauvreté et la désertification et pour la sauvegarde du patrimoine saharien. Résultats intéressants mais il faut accroître les actions de coordination entre les acteurs du Sahara (États, institutions) afin qu'ils soient plus</li> </ul>	<p>Le ratio coût/efficacité a été optimisé, le budget ayant été utilisé comme un levier pour des activités multiples, et la diffusion (Journées sahariennes à l'UNESCO, Exposition itinérante) des recommandations et bonnes pratiques. Nous nous sommes efforcés d'impliquer des consultants, acteurs des pays du Sahara, pour mieux impliquer ces pays dans les</p>		

	<p>par des actions de promotion (débat, expositions, film). Film sur le projet (23 mn).</p>	<p>importants. La durabilité du projet est attestée par la continuation des objectifs qu'il s'était assignés sur le thème « lutte contre la pauvreté, par un développement durable fondé sur la protection et la valorisation du patrimoine saharien » dans d'autres projets et programmes, dont trois projets « culture et développement » au Sahara entrepris dans le cadre du Fonds espagnol sur les OMD en Égypte, Mauritanie et Maroc, des projets du Programme ordinaire de l'UNESCO et de projets proposés au financement extrabudgétaire (projet SHS/CLT, 600 000 demandés).</p>	<p>objectifs du projet.</p>		
<p>Renforcement des capacités des acteurs locaux - des femmes, des jeunes et des déshérités en particulier</p> <p>Promotion des résultats du projet et des « bonnes pratiques » à travers des réseaux d'experts internationaux, des films, des publications, y compris sur l'Internet, et un séminaire de conclusion</p> <p>Appropriation par les décideurs et acteurs du développement des recommandations de la stratégie</p> <p>Mise en œuvre de coopérations interdisciplinaires et transfrontalières, notamment au niveau sous-régional</p> <p>Amélioration des conditions de sauvegarde du patrimoine naturel et culturel</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• En coopération avec les États membres, des institutions publiques et des associations, des institutions des Nations Unies (PNUD, PNUF), populations, femmes, pauvres et jeunes en particulier, impliqués dans les activités, formés à des métiers de la culture et du tourisme. Publication d'un guide méthodologique pour une approche territoriale du développement au Sahara en français et en anglais, destiné aux acteurs du développement de terrain.</li> <li>• Les recommandations de stratégies ont été exposées et débattues avec des représentants de plusieurs hauts responsables des pays du Sahara en décembre 2005 à Bamako et Tombouctou pour inclusion de ces recommandations dans les politiques nationales et les PNUAD.</li> <li>• L'Égypte, la Libye et le Soudan sont en consultation concernant la protection du site de Jebel Oueinat à la frontière des trois pays, comme bon exemple de coopération transfrontière et interdisciplinaire (culture/nature).</li> <li>• Dans le cadre de plusieurs activités du projet, la préservation (patrimoine matériel) et la sauvegarde (patrimoine immatériel) du patrimoine culturel fait partie des résultats du projet ; deux exemples : les ksour en architecture de terre de la route des ksour et l'imzad, instrument de musique du Sahara, ont vu leur protection améliorée grâce au projet.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Soutien des pouvoirs locaux et de la société civile ainsi que des acteurs européens à la lutte contre la pauvreté et à la protection du patrimoine saharien. L'effort de coordination des acteurs multiples devrait être accru.</li> </ul>	<p>Grâce à des activités de sensibilisation et de formation et à la mise en œuvre de projets de terrain à effet démonstratif de nos objectifs, nous avons obtenu un bon ratio coût/efficacité.</p>	<p>La durabilité du projet Sahara des cultures et des peuples est également assurée grâce à la formation des populations locales, qui continuent certains projets tels que « la route des ksour » au Maghreb, ainsi que le circuit « des entendeurs d'imzad » au Niger. Les publications du projet contribuent également à sa durabilité grâce aux bonnes pratiques et recommandations de politiques proposées.</p>	

## La contribution des technologies de l'information et de la communication au développement de l'éducation, de la science, et de la culture et à la construction d'une société du savoir

### 31 C/4 Objectifs stratégiques

**Objectif stratégique 1 :** S'accorder sur les principes communs qui doivent régir la construction des sociétés du savoir

**Objectif stratégique 2 :** Accroître les possibilités d'apprendre en donnant accès à des contenus et systèmes de prestation des services éducatifs diversifiés

**Objectif stratégique 3 :** Renforcer les capacités en matière de recherche scientifique, de partage de l'information et d'échanges culturels

**Objectif stratégique 4 :** Promouvoir l'utilisation des TIC aux fins du développement des capacités, de l'autonomisation, de la gouvernance et la participation sociale

### Paragraphe 04321 - Thème transversal Projet de Route de la Volga « lien fluvial entre les mers (mer Baltique, mer Noire et mer Caspienne) pour l'éducation au patrimoine mondial en faveur du développement durable grâce aux TIC »

Budget ordinaire (arrondi au millier de dollars)

Planifié : 100 000

Effectif : 99 000

Résultats escomptés du 33 C/5	Réalisations	Défis/ enseignements tirés	Rapport coût-efficacité	Durabilité (indicateurs ou mesures)	Recommandations du Conseil exécutif
Renforcement du processus d'apprentissage et de la communication entre les écoles grâce aux TIC	<ul style="list-style-type: none"> <li>200 écoles secondaires du SEA ont été jumelées et de nombreuses activités (visites, festivals et concours) menées pour faciliter les échanges dans 16 pays de la région des mers Baltique, Caspienne et Noire.</li> <li>La nouvelle version bilingue (anglais et russe) du portail Web du projet de Route de la Volga a permis une meilleure mise en pratique de l'apprentissage et du dialogue interculturels, et a offert un espace pour l'élaboration de matériels et de projets conjoints.</li> <li>Des modules d'apprentissage électronique interactifs (y compris des jeux-concours sur les quatre thèmes principaux) destinés aux étudiants et aux enseignants ont été produits et sont disponibles en ligne.</li> </ul>	<p>Défi :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>Il n'est pas toujours possible de choisir exclusivement des écoles orientées vers la technologie en raison des conditions particulières que connaissent certains pays.</li> </ul> <p>Enseignements tirés :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>L'échange d'informations et de matériels a été facilité grâce à la nouvelle version du portail Web.</li> <li>Le portail Web du projet de Route de la Volga a été davantage consulté ces deux dernières années (15 723 visiteurs à ce jour). Le portail Web doit être constamment mis à jour pour garantir la durabilité des réalisations actuelles.</li> </ul>	Le portail Web du projet de Route de la Volga constitue une ressource pour l'élaboration de nouveaux projets. C'est le mécanisme de transfert de connaissances présentant le meilleur rapport coût-efficacité. Les modules d'apprentissage électronique représentent une dépense ponctuelle mais ils continueront à servir.		
Diffusion à grande échelle de bonnes pratiques en matière d'éducation en faveur du développement durable et du patrimoine mondial	<ul style="list-style-type: none"> <li>Un forum international sur le thème « Le long de la Route de la Volga : des jeunes embarquent pour explorer le patrimoine mondial, le développement durable et les TIC » a été organisé en étroite collaboration avec le Bureau de Moscou (mai 2006) à l'intention des 16 pays participants. Des exemples d'activités pédagogiques produites par des enseignants et des étudiants durant ce forum ont été retenus pour le portail Web.</li> <li>Des matériels éducatifs (carte électronique, épisode de la série de dessins animés « Les</li> </ul>	<p>Défi :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>Il n'est pas toujours facile d'obtenir des rapports d'activité réguliers de la part des coordonnateurs du projet de Route de la Volga.</li> </ul> <p>Enseignements tirés :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>La qualité des travaux s'est améliorée et des progrès ont été accomplis en vue de la réalisation des objectifs du projet au moyen des TIC.</li> </ul>	L'approche intersectorielle a été particulièrement efficace avec le Bureau de Moscou et tous les secteurs concernés, non seulement pour l'établissement de matériels éducatifs, mais aussi pour l'organisation du Forum international et la participation de spécialistes.		

	<p>aventures de Patrimoinito et le patrimoine mondial » sur Novgorod, et un CD sur la croisière relevant du projet de Route de la Volga) ont été élaborés et largement diffusés.</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Le forum international a bénéficié d'activités menées en 2004-2005 (réunions de Kazan, Helsinki et Bucarest) et les résultats de ces travaux continueront de profiter à de futures activités.</li> </ul>			
<p>Amélioration du dialogue entre les jeunes et la communauté scientifique</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Une conférence internationale sur le thème « Le delta de la Volga : étude et préservation du patrimoine naturel par la jeunesse » a été organisée à Astrakhan (septembre 2007) par la Commission de la Fédération de Russie pour l'UNESCO. Des représentants des écoles du SEA de plusieurs pays (Russie, Lettonie, Estonie, Bulgarie, Turquie, Iran, Roumanie, Kazakhstan et Azerbaïdjan) ont étudié la flore et la faune du delta de la Volga en compagnie de scientifiques.</li> <li>Des activités orientées vers la science ont été organisées au niveau national avec l'appui de scientifiques, notamment l'expérimentation du kit relatif à l'eau « Initiation à l'eau... ».</li> </ul>	<p>Défi :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>L'originalité du projet de Route de la Volga a favorisé la participation de la communauté scientifique, qui, autrement, n'aurait pas pris part au projet.</li> </ul> <p>Enseignement tiré :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>Le dialogue entre les enseignants et les étudiants des écoles du SEA et les scientifiques a été renforcé, ce qui s'est traduit par une amélioration de la qualité de l'éducation.</li> </ul>	<p>Les mesures qui ont été prises, en raison des ressources financières limitées, afin d'encourager la collecte de fonds - au niveau national - pour le financement d'activités régionales et nationales ont porté leurs fruits dans certains pays. Cela a également eu des incidences favorables sur d'autres pays grâce aux partenariats et aux échanges. L'appui apporté par Veolia Environment, moyennant la fourniture du kit relatif à l'eau aux 16 pays, a été bénéfique.</p>	<p>Des rapports d'activité ont été reçus, y compris de la communauté scientifique, mais d'autres mesures de suivi sont nécessaires pour maintenir les liens et le dialogue déjà établis avec les enseignants/étudiants des écoles du SEA et la communauté scientifique. Le renforcement du dialogue favorise l'apprentissage continu et l'affinement des projets.</p>	
<p>Introduction et renforcement de l'éducation en vue du développement durable dans les programmes scolaires</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Divers pays associés au projet de Route de la Volga ont organisé des ateliers de formation dans le cadre de leur action visant à intégrer l'éducation au service du développement durable dans les programmes scolaires, moyennant l'introduction d'un volet concernant le projet de Route de la Volga.</li> </ul>	<p>Défi :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>Expliquer l'EDD dans les écoles secondaires et aborder des questions autres que l'environnement.</li> </ul> <p>Enseignements tirés :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>L'importance du projet de Route de la Volga pour souligner que l'EDD n'est pas synonyme d'éducation environnementale. L'EDD comprend des dimensions culturelles, environnementales, économiques et sociales.</li> <li>La réaction des étudiants, des enseignants, des coordonnateurs nationaux et des responsables de l'élaboration des programmes quant à l'importance du projet de Route de la Volga pour l'illustration de l'EDD représente un atout pour la préparation de programmes et d'activités scolaires.</li> </ul>	<p>Le projet de Route de la Volga étant l'un des projets phares du SEA qui contribuent expressément à la mise en œuvre de la DEDD des Nations Unies, les coordonnateurs nationaux du SEA continueront à jouer un rôle clé dans l'amélioration des programmes et des activités scolaires. Les coûts associés à cette action sont un élément capital.</p>		

**Paragraphe 04332 - Thème transversal « DigiArts » : pratiques créatrices utilisant des TIC pour promouvoir la diversité culturelle**

Budget ordinaire (arrondi au millier de dollars)

Planifié : 238 000

Effectif : 235 000

Résultats escomptés du 33 C/5	Réalisations	Défis/ enseignements tirés	Rapport Coût-Efficacité	Durabilité (indicateurs ou mesures)	Recommandations du Conseil exécutif
Renforcement des possibilités d'apprentissage pour jeunes chercheurs et praticiens des pays en développement grâce à des programmes de formation de haut niveau	<ul style="list-style-type: none"> <li>Des cours en ligne et en présentiel sur les arts médiatiques ont été organisés à l'intention de jeunes chercheurs et praticiens de pays en développement (Amérique latine, États arabes, Afrique) en collaboration avec trois bureaux hors Siège (Beyrouth, Rabat et La Havane).</li> </ul> <ol style="list-style-type: none"> <li>Participation de quelque 280 étudiants.</li> <li>Coopération avec 9 instituts de formation spécialisée situés en Amérique latine, dans des États arabes et en Europe, ainsi qu'avec 14 professeurs d'université de différentes régions.</li> <li>Production et distribution de « Visual narratives from Arabia » (A) (février 2008).</li> </ol> <ul style="list-style-type: none"> <li>Indicateur de référence : plus de 2 000 chercheurs/praticiens formés.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Les cours en présentiel du module de mastère pour les États arabes, qui devaient avoir lieu à Beyrouth, ont été reportés à deux reprises en raison de la situation politique délicate au Liban. Il va de soi que l'apprentissage électronique, aussi efficace soit-il, ne saurait remplacer l'apprentissage en présentiel.</li> </ul>			
Élaboration de programmes pour les « jeunes créateurs numériques »	<ul style="list-style-type: none"> <li>Des ateliers pratiques en ligne/hors ligne et des concours régionaux sur la créativité numérique ont été organisés à l'intention des jeunes, en collaboration avec quatre bureaux hors Siège (Bamako, Dakar, Rabat, Doha), pour examiner les questions sociales de notre époque.</li> </ul> <ol style="list-style-type: none"> <li>Huit sessions régionales/internationales en ligne/hors ligne (San José, août 2006 ; Sharjah, avril 2007 ; Tunis, avril 2007 ; Doha, juin 2007) et quatre ateliers nationaux en présentiel (Dakar, mai 2006 ; Bamako, juillet 2006 ; Ouagadougou, février 2007).</li> <li>Participation de plus de 200 éducateurs de 50 pays avec leurs étudiants (environ 1 600 à 2 000 personnes).</li> <li>Établissement de deux publications, le « Kit sur la jeunesse et l'art numérique destiné aux éducateurs » (A/F/Thai) produits en ligne et distribués en 500 exemplaires aux diverses communautés d'apprentissage, et un manuel d'orientation pour les enseignants (distribution en février 2008).</li> </ol> <ul style="list-style-type: none"> <li>Indicateur de référence : au moins quatre</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Le concept de jeunes créateurs numériques est très apprécié dans les diverses communautés d'apprentissage et a une incidence considérable sur l'enseignement universitaire et non formel dans différentes régions géoculturelles. Malgré le fossé numérique et technologique, les participants aux programmes pour jeunes créateurs numériques venant de pays en développement ont montré de grandes aptitudes s'agissant de combler les écarts en matière de création numérique moyennant l'utilisation créative des outils numériques et des applications Internet.</li> </ul>			

	<p>programmes touchant quelque 200 établissements pour adolescents.</p>				
<p>Encouragement à la mise en commun de l'information et aux échanges culturels dans des réseaux régionaux/interrégionaux diversifiés (DigiArts Africa, Apnaidea Asia/Pacific, Digi Youth) Développement des contenus culturels locaux</p>	<p>1. Participation à la création de deux réseaux régionaux DigiArt en Afrique (Biennale Dak'Art, mai 2006, AFRICOM, octobre 2006) et dans les États arabes (e-Tissal, février 2008).</p> <p>2. Remise des Prix UNESCO pour les arts numériques 2006 et 2007, en association avec le Monaco Dance Forum et la Biennale de Sharjah, à l'issue d'un concours international auquel ont participé quelque 300 artistes.</p> <p>3. Modernisation du Portail DigiArt pour en faire une plate-forme de ressources en ligne contenant des informations sur :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• 490 institutions travaillant en réseau (Afrique - 44 dans 19 pays, États arabes - 126 dans 18 pays, Asie/Pacifique - 97 dans 13 pays, Europe/Amérique du Nord - 160 dans 31 pays, Amérique latine/Caraïbes - 63 dans 16 pays) ;</li> <li>• 751 biographies d'artistes et de musiciens électro-acoustiques (14 en Afrique, 58 dans les États arabes, 270 en Asie/Pacifique, 32 en Europe/Amérique du Nord, 377 en Amérique latine/Caraïbes) ;</li> <li>• 5 séminaires en ligne avec environ 450 pages d'information dans le domaine des arts des médias ;</li> <li>• 50 tutoriels sur des applications numériques visuelles et audio ;</li> <li>• 230 productions numériques locales (techniques mixtes, morceaux sonores, design numérique, etc.) créées par des jeunes.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Le projet a été accueilli très favorablement aux niveaux régional et international dans le monde des arts, des sciences et des technologies. De grandes possibilités s'offrent pour élaborer des projets à long terme en Afrique et en Asie. Cependant, une des principales difficultés a été de trouver des partenaires locaux stables. La preuve est ainsi donnée que des réseaux ne peuvent reposer sur des contacts occasionnels uniquement mais que leur fonctionnement doit passer par des activités vivantes bénéficiant du soutien d'un réseau en place.</li> </ul>			